



Procès-verbal du Conseil communautaire

16 NOVEMBRE 2023– 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Yrieix-la-Montagne, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 novembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; BŒUF Jacques ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; CHABANT EVELYNE à JOSLIN Jean Louis ; ESTERELLAS PHILIPPE à NICOUX Renée ; DEBAENST CATHERINE à CHEVREUX Laurence ; LABOURIER Dominique à Corinne PENAUD ; MERIGOT Pascal à BŒUF Jacques.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : BAUCULAT Annick ; DEPEIGE Monique.

Valérie BERTIN : « Bonsoir à tous. Bienvenue à Saint-Yrieix-la-Montagne pour notre Conseil communautaire. Je remercie notre collègue, Didier Miomandre de nous accueillir. Si tu veux dire un petit mot. »

D MIOMANDRE : : « Bonsoir à tous et à toutes. Bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires. Je voulais juste avant que nous commençons les discussions et délibérations, que nous ayons une petite pensée empathique et solidaire pour des dizaines de milliers de concitoyens du Nord-Pas-de-Calais, de la Vendée et autres. Il y a plusieurs régions qui sont touchées, certains habitants ont de l'eau dans leurs habitations depuis 15 jours. Alors je me dis que dans cette salle de Saint-Yrieix-la-Montagne, nous sommes chauffés et à l'abri et nous sommes conscients que c'est un privilège. Bonne réunion à tous. »

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

➔ Benjamin SIMONS est désigné à l'unanimité

Valérie BERTIN procède à l'appel.

Valérie BERTIN : « Avant de commencer l'ordre du jour, nous avons deux interventions. La première sera faite par Perrine PUYBERTHIER de l'Agence d'Attractivité sur le Projet Alimentaire Territorial et la seconde par Yan PAMBOUTZOGLOU de DORSAL concernant la fibre et la vie du réseau.

Mais avant de leur donner la parole, je souhaite remercier les agents qui sont présents et vous présenter les nouveaux venus au sein de notre Communauté. Nathalie COULON qui nous a rejoint le 2 novembre. Nathalie si vous voulez venir vous présenter. Nathalie qui est au poste de Directrice des Services Techniques et des Sports en remplacement de Laurent MERCIER. Comme vous le savez le recrutement a été un petit peu long, mais Nathalie va se présenter. Ensuite nous avons Stéphane GARRAUD, qui lui est chargé de mission urbanisme qui se présentera également. Son directeur sera là aussi à ses côtés. Merci. »

N COULON : « Bonsoir à tous, Nathalie COULON, je suis depuis une quinzaine de jours sur le poste de la direction des services techniques qui englobe l'habitat dont la responsable qui n'a pas pu être présente aujourd'hui, et veuillez l'en excuser, est Aurore Magne qui est arrivée depuis environ 1 mois, la voirie et puis les équipes d'Aquasud.

J'ai derrière moi un parcours professionnel qui est quasi exclusivement dédié à la voirie, au monde des chaussées en passant de la formulation des enrobés aux pathologies et relevés. Et puis une petite incursion, le poste juste avant, sur le monde des ouvrages hydrauliques, sur la gestion et l'exploitation d'un barrage. »

S GARRAUD : « Bonsoir, Stéphane GARRAUD, Chargé de mission Urbanisme. J'ai été recruté pour l'élaboration du PLUi et la veille réglementaire. Je termine un diplôme d'urbanisme, j'ai une formation initiale de géographe et auparavant j'étais charpentier pendant environ 6 ans. Bonne séance. »

Valérie BERTIN « Je propose à Perrine PUYBERTHIER de présenter le Projet Alimentaire Territorial, puisque vous savez que nous adhérons à ce projet. Certaines Communes aussi d'ailleurs. C'est en lien avec notamment les écoles qui ont des cantines. Mais je vais laisser Perrine présenter ce dispositif. »

P PUYBERTHIER : « Bonjour. Perrine PUYBERTHIER. J'anime le Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse au sein d'une structure qui s'appelle l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse. L'Agence est une structure de la fonction publique territoriale. Vous la connaissez peut-être parce qu'il y a une mission d'Urbanisme au sein de l'Agence ; le Centre d'Instructions Mutualisé. Je pense que certaines de vos Communes sont adhérentes à l'Agence pour ce service. Nous avons aussi un service sur l'aménagement rural, un sur Petites Villes de Demain pour les Communes concernées et le dernier est le service sur le Projet Alimentaire Territorial. Je vais pour présenter une

vidéo. Merci pour la projection de la vidéo. C'est une présentation assez rapide du PAT et d'ailleurs je remarque qu'il y a beaucoup d'exemples Sud Creuse. Donc merci le Sud Creuse. Dans le cadre de ce fameux Projet Alimentaire Territorial, on propose une offre de services pour accompagner les Communes ayant des cantines en gestion directe qui comprend d'abord un premier diagnostic de cantine (on l'a fait et on l'a testé chez Laurence CHEVREUX à Saint Amand). Après ce diagnostic, on fait un autre rendez-vous sur les menus et l'approvisionnement en produits locaux. En fait, on aide les produits locaux à s'acheminer jusqu'à dans les cantines. Pour cela on a un maillon logistique avec Promocash. C'est une entreprise qui peut faire de la distribution de produits locaux vers les petites cantines. Mais pour fluidifier tout cela, il faut qu'on ait plusieurs cantines qui s'engagent dans le mouvement pour avoir des volumes et que cela devienne intéressant rapporté au kilomètre parcourus, de livrer ces produits locaux. Les producteurs vont nous le demander et le livreur également. Donc on a ces deux temps fort sur la Commune et après il y a des temps fort collectifs, c'est-à-dire la restitution des diagnostics à l'échelle des cantines pour voir qu'on arrive à faire du 80 % de local et 80 % de bio. On a par exemple des cantines qui y arrivent, comme Blessac. C'est beau. Tout en « fait maison » en restant à un coût « denrées alimentaires » de 2 euros. C'est ridicule et c'est grâce à une cantinière qui est motivée, qui est très bien formée et qui elle-même est formatrice et elle peut faire de la formation à destination des autres cantinières du territoire. Il faut donc qu'on arrive à tirer nos cantines vers le haut et pour y parvenir, il faut qu'on crée un réseau de cantines motivées. Donc on passe par ces diagnostics, on passe par ces temps autour des menus et de l'approvisionnement en local et des temps collectifs de restitution et des formations. Je vous parlais de formation parce qu'on a madame Ventona à Blessac qui pourrait faire de la formation à destination des autres cantinières. Cela est à réfléchir ensemble, avec les Communes qui ont envie d'avancer sur ces questions d'approvisionnement local, de saisonnalité des produits et « de fait maison » dans les assiettes des petits. Il y a tout un programme noté sur ce tableau, de maintenant jusqu'à la fin de l'année 2024. Vous avez la chance d'avoir une Communauté de communes qui a adhéré à l'Agence. Cela veut dire que « le temps de travail ingénieur d'accompagnement » est gratuit en tant que Commune. Par contre l'Agence ne peut travailler que pour une entité qui adhère à l'Agence. Vos Communes doivent donc être, malgré tout, adhérentes à l'Agence pour pouvoir être accompagnées. C'est la condition. Il y a déjà des Communes qui le sont car elles adhèrent au titre de l'urbanisme ou de l'aménagement rural donc vous n'avez pas à adhérer X fois. Une fois que vous êtes adhérent pour un item, vous pouvez accéder à tous les services de l'Agence. Mais il faut une adhésion. Vous signez une convention et à la suite de cette adhésion, on peut commencer les fameux diagnostics, le travail sur le suivi des achats, réfléchir à de la formation des cantinières. Tout ça pour vous dire que je pense que nous avons une belle marge de progrès mais nous avons aussi de très beaux exemples en Creuse de cantines. Je reviens de la Courtine où le cantinier arrive à faire du « fait maison », du local, du bio. Donc c'est possible tout en maîtrisant les coûts. C'est possible d'y parvenir, par contre, il faut qu'on y parvienne à plusieurs. Chaque Commune ayant une cantine a dû recevoir une information pour le 29 novembre. Il y a un rendez-vous qui est proposé aux élus et aux cantiniers et cantinières à Panazol. Je propose du covoiturage depuis Guéret pour ceux que ça intéresse pour entendre parler de l'aide financière sur l'achat des fruits et légumes et des produits laitiers pour l'établissement scolaire. D'autre part, on fait un travail avec un tableau de suivi très pratique, qui vous permet de voir en une après-midi, où est-ce que vous en êtes au niveau de la loi EGalim et des objectifs qu'on peut se fixer pour aller chercher cette loi ou aller au-delà de cette loi. Et ensuite pour vous expliquer plus en détails l'offre de services qu'on propose, vous montrer des outils, débattre entre

nous, j'ai besoin de fixer un autre rendez-vous. J'ai deux dates à vous proposer ; pour les Communes qui se sentent concernées par le sujet, soit le 6 décembre, c'est un mercredi, soit le 13 décembre et c'est aussi un mercredi car généralement, je rencontre élus et cantinières. On fait donc cela les mercredis car les cantinières ne travaillent pas ce jour-là. Est-ce qu'on peut procéder à un vote à main levée sur ces deux dates ou comment faites-vous habituellement ? »

Valérie BERTIN : « Il faut tout d'abord identifier les Communes ayant une cantine et qui sont intéressées. Est-ce que vous pouvez lever la main pour ceux qui ont une cantine : Saint-Frion, Blessac, Saint-Maixant, Saint-Marc-à-Frongier, La Noailles, Gioux, Vallière, Saint-Yrieix-la-Montagne, Gentioux, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Quentin-la-Chabanne, Moutiers Rozeille. Cela fait au moins une bonne dizaine de Communes. Etes-vous intéressés pour participer à l'une de ces réunions ? Que souhaitez-vous faire ? Ou préférez-vous « un doodle » qui arrive dans vos mairies. « Un doodle » demande monsieur le Maire de Gentioux. Pour les autres ? Saint-Maixant également. Donc on fait « un Doodle ». »

P PUYBERTHIER : « Si c'est possible le 6 ou le 13 cela m'arrange car vous êtes dans les derniers. »

Valérie BERTIN : « Mais c'est vrai que nous avons une fin d'année chargée aussi. C'est difficile de caler une date ce soir. »

N RAVET : « Le lieu est-il défini ? »

P PUYBERTHIER : « Ce sera chez vous sur la Communauté de communes mais dans quelle Commune, on décidera ce qui est le plus pratique pour vous. Merci pour votre attention. »

Valérie BERTIN : « Je vous remercie beaucoup. C'était important pour nous d'adhérer et on a tous envie, je crois, que les enfants mangent bien et surtout qu'on leur apprenne à bien manger. C'est aussi le rôle des cantines et des cantinières et cantiniers »

M MOINE : « Valéry Martin conclut la petite vidéo que nous avons regardée en disant qu'il va falloir accompagner, en gros, les familles les plus éloignées de la consommation des produits locaux. Le mot « accompagner » en politique ne veut pas dire grand-chose, donc concrètement, à quoi vous pensez quand vous dites : « nous allons accompagner les familles fragiles » ? J' imagine, en dehors de ce qu'il va se passer dans les cantines où leurs enfants vont manger le midi pour la plupart, est-ce que derrière il y a déjà des projets, des idées, quelque chose ? »

P PUYBERTHIER : « Je pense que quand Valéry Martin, dit cela, il vise à la fois le travail qui est fait dans les cantines, parce que pour plus d'un enfant, le vrai repas est pris à la cantine, pas souvent chez eux. Ensuite la deuxième chose est que j' imagine qu'il pense au travail sur la précarité alimentaire. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, il y a le Centre Permanent d'Initiative Environnement (le CPIE), qui a fait tout un travail sur où en est-on sur la précarité alimentaire en Creuse. Ils ont travaillé auprès des associations caritatives, de la Banque Alimentaire et avec toute une proposition d'actions à mener à destination des personnes en situation de précarité, d'ailleurs pas qu'alimentaire, mais de précarité au sens large. Donc je pense que c'est à cette étude et à ce projet-là, dont il parlait. Mais il est clair qu'aujourd'hui, s'il y a bien une priorité dans le Projet Alimentaire Territorial, c'est bien sur les cantines et les collèges. C'est évident. »

D PRIOURET : « Quel est le rôle de Promocash ? A la cantine de Saint-Quentin on se sert déjà à Promocash. Donc j'apprends la mission qui va leur être dévolue. »

P PUYBERTHIER : « J'espère que vous viendrez le 6 ou le 13 ou au prochain rendez-vous. On a contacté Promocash pour qu'ils apportent une prestation de services aux producteurs. En fait les producteurs sont « sous l'eau », on leur demande de produire, de transformer, de livrer, de gérer la commercialisation. Donc ils n'ont pas le temps de faire tout ça. Donc pour qu'ils se concentrent sur la production et la transformation on leur trouve une solution logistique. Promocash « rentre dans la danse » parce qu'il vient chez les producteurs chercher la commande et livrer la restauration scolaire collèges, lycées, cantines. Et c'est comme ça qu'on a des produits laitiers du Nord Creuse qui sont appréciés en Sud Creuse et qui sont livrés à Blessac, à Ars, à Champagnat, grâce à Promocash qui va chercher les produits chez le producteur et livrer sur les cantines scolaires. Ce qui fait qu'on est plus bloqué, en tout cas, on espère l'être de moins en moins, pour aller livrer des produits locaux dans des petites structures car ce dont vous souffrez c'est que vous avez des petits volumes et que vous êtes tous très éloignés entre vous. Et ce n'est pas vous qui êtes en relation avec Promocash, vous vous avez juste à contacter le producteur. »

R NICOUX : « Puisque vous avez parlé d'une cantine scolaire, c'est-à-dire des cantines qui dépendent des Communes, est-ce que les collèges du Département font tous partie du PAT ? »

P PUYBERTHIER : « Les 16 collèges et cités scolaires font partie du PAT et il y a un travail qui est mené aujourd'hui sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges. Stéphane Marchand a été recruté pour gérer cela. Il y a beaucoup de gaspillage alimentaire dans les collèges parce que ce n'est pas du service à l'assiette, c'est du self contrairement aux cantines. Il y a énormément de gaspillage alimentaire. Donc on fait diminuer ce gaspillage, on crée des marges financières qu'on réinjecte vers le local et le labellisé. C'est le gros objectif et en plus il y a eu beaucoup de dépenses financières pour équiper les collèges : four super Sonic, outils de suivi des achats... Pour le coup, le Conseil Départemental a vraiment « mouillé la chemise » pour les équiper convenablement et atteindre ces objectifs de la loi EGalim. Et d'ailleurs, il y a des collèges qui ont réussi le challenge. »

Valérie BERTIN remercie Perrine et rappelle qu'un Doodle sera envoyé dans les Communes. « Merci beaucoup pour votre intervention. La présentation suivante concernant la fibre. J'invite Yan PAMBOUTZOGLOU. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Messieurs Dames, bonsoir, je suis Yan PAMBOUTZOGLOU, le Directeur du Syndicat Mixte DORSAL. J'ai déjà croisé certains d'entre vous, mais pas tous car vous êtes très nombreux. Je crois que j'ai 20 minutes. »

Valérie BERTIN : « La vice-présidente annoncera qu'il y a une commission qui va être prévue pour compléter votre présentation. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Je vais essayer d'aller à l'essentiel. L'objectif est de vous faire un point d'avancement sur les commandes de la fibre sur le Département de la Creuse et sur votre territoire. Un état aussi de la commercialisation car c'est un point important car c'est sur cette réussite que se base le financement du projet parce qu'on est dans un projet 100 % public et on a quelques problématiques de financement d'opération de vie du réseau pour lesquelles nous sollicitons les Interco et le Département et c'est pour

cette raison que je suis là ce soir. Juste vous rappeler que le Syndicat Mixte a été créé en 2002. Il regroupe l'ensemble des collectivités de la diapositive : la Région, les 3 Départements et l'ensemble des Interco. Pour le déploiement de la fibre nous avons choisi de travailler avec NATHD qui signifie Nouvelle Aquitaine THD qui est une société publique locale qui intervient sur 7 Départements dont les 3 du périmètre DORSAL mais également sur la Charente, la Dordogne, le Lot et Garonne et les Landes. Que cette société publique locale est composée de Syndicats Mixtes dont DORSAL. Vous avez par exemple, Hélène Faivre, la vice-présidente du Département qui est administrateur au Conseil d'administration. Pour le Département de la Creuse, l'objectif, vous le savez, c'est d'avoir intégralement fibré le Département, à l'exception de la zone « AMI » déployée par Orange qui est le périmètre de l'agglomération de Guéret, à fin 2024. Cela fait un peu plus de 230 Communes à fibrer, 80 000 lignes de fibres et autant de foyers qui pourront, à terme, se connecter avec cette nouvelle technologie. Donc l'objectif au niveau de la SPL c'est, à terme, 750 000 lignes qui seront exploitées ; à peu près 230/240 sur le périmètre DORSAL, le reste étant sur les autres Départements. On est sur le déploiement d'un réseau très haut débit pour tous. L'objectif c'était d'être attractif envers les opérateurs en se regroupant tous ensemble. De ce côté-là il n'y a pas de souci, car les 4 opérateurs sont présents ; Orange, Free, SFR et Bouygues. Mais aussi une cinquantaine d'opérateurs dédiés aux entreprises. Ce réseau, qui est un réseau filaire, remplacera progressivement le réseau cuivre puisque, vous le savez sans doute, le réseau cuivre sera arrêté par paliers à compter de 2025 et jusqu'en 2030. On couvre 100 % du territoire, c'est important. Lorsqu'on déploie une Commune, on déploie tout. Voilà le montage. Le réseau est initié et financé par les collectivités : la Région, les Départements, les EPCI avec des soutiens de l'Etat dans le cadre du Plan France Haut Débit et de l'Union Européenne. Une fois que le réseau est construit sous la maîtrise d'ouvrage de DORSAL à travers des marchés publics de travaux, il est exploité par NATHD, mis à disposition des opérateurs qui paient pour utiliser le réseau et qui vendent des offres de détails aux administrés qui souhaitent prendre la fibre. Evidemment, il n'y a aucune obligation de prendre la fibre.

A DETOLLE : « Si, c'est obligatoire. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Si vous ne voulez pas la prendre, vous prenez autre chose. Il n'y a pas d'obligation à souscrire une offre fibre. Notre objectif est évidemment que le maximum de Creusois prenne la fibre, mais si vous avez juste besoin d'un téléphone portable, par exemple vous avez une résidence secondaire et vous y venez quinze jours par an, vous n'êtes pas obligés de prendre une autre fibre. Il n'y a aucune obligation. On ne force pas les gens à la prendre. On est bien en train d'organiser une substitution du cuivre vers la fibre. On est en train de construire un réseau intégralement en fibre optique. C'est un peu un parallèle avec un réseau télécom cuivre que vous connaissez. Vous avez un central optique, vous des armoires à mutualisation, vous avez des points de branchement optique à proximité de chaque habitation. Enfin vous avez un PBO pour 5 à 6 habitations. Les PBO sont installés à proximité immédiate de ces habitations, en général à 150 mètres de la limite domaine public, domaine privé. Notre job, c'est de construire le réseau jusqu'au point de branchement optique intégralement en fibre pour permettre aux gens qui le souhaitent de disposer de ce service. L'avancement sur la Creuse, la carte est de plus en plus verte au fil de mes présentations dans les collectivités. Tout ce qui est vert foncé est construit et ouvert commercialement. Donc si vous habitez sur un de ces secteurs vert foncé, vos administrés vont pouvoir souscrire une offre fibre. En vert clair, les travaux sont terminés et on est dans une phase de gel commercial. Cela veut dire que cela va ouvrir rapidement. Un gel commercial dure 3

mois. En bleu ciel, c'est pris en exploitation par Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit, mais on n'a pas encore lancé la période de gel commercial, cela veut dire que cela devrait ouvrir à 6 mois à peu près. Et en bleu c'est ce qu'il reste à faire, où normalement avant fin décembre 2024. Mais on est plus sur une fin de déploiement prévisionnelle à mars/avril 2024. Donc avec quelques mois d'avance. En gris, c'est l'agglo de Guéret et donc c'est Orange qui déploie. Au 14 novembre, en Creuse, il y a 65 000 lignes qui ont été livrées à votre exploitant, je vous rappelle la cible à 80 000. On a un peu moins de 18 000 Creusois qui ont une offre fibre. On a 866 en cours donc on est à peu près à 18 900 clients. On a un taux de commercialisation qui est d'environ 27 %. 65 000 lignes livrées cela ne veut pas dire 65 000 lignes commercialisables. Le nombre de lignes commercialisables c'est 59 800. Le delta, c'est ces fameuses zones qui sont construites, mais qui sont en gel commercial pour permettre aux opérateurs d'installer leurs équipements dans nos infrastructures pour pouvoir délivrer leurs services. C'est une phase réglementaire de 3 mois. Les taux de commercialisation en Creuse par EPCI, en juin vous avez le total Creuse à 31 %, en bleu chaque EPCI, en vert votre territoire. On est sur un taux à peu près à 27, 26 % pour le moment. L'agglo de Guéret a 20 %, cela ne concerne que les prises que nous avons déployées en limite d'agglo de Guéret donc ce n'est pas représentatif. J'ai souhaité vous faire un état de toutes les sommes que vous avez engagées depuis que travaillez avec DORSAL, soit depuis que vous êtes membres en 2018 et un peu avant car nous avons travaillé avec la Communauté de communes avant que ne soyez adhérent. En investissement, on a fait sur votre territoire 6 opérations de montée en débit. A Gioux, à Néoux, à Saint-Avit-de-Tardes. On a également fibré le central téléphonique de Croze. On a également fait la montée en débit dans une deuxième phase Sur Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Yrieix-la-Montagne et Faux-la-Montagne. Le montant total des investissements porté par DORSAL pour ces 7 opérations c'est 1,282 millions. La part de l'EPCI a été d'environ 16 %, soit 209 000 euros. Ensuite on a lancé en 2018 le déploiement en deux jalons, un premier sur lequel on a construit sur votre territoire 4 293 lignes. Et vous avez participé à hauteur de 569 000 euros. Et un deuxième jalon qui fait un peu moins de 7 000 lignes (6 900). Sur lequel, on a un peu modifié la méthodologie de financement puisqu'on s'est dit, si on demande des fonds de concours aux collectivités, il est probable que de nombreuses collectivités ne soient pas en mesure de financer leurs parts et d'apporter leurs fonds de concours. Donc on est parti sur des financements avec des emprunts DORSAL. Et donc ce sont les recettes des commercialisations qui doivent nous permettre de rembourser ces emprunts. En gros, sur la deuxième phase, votre participation est de 100 000 euros. Quand on fait des emprunts, il faut rembourser les banques et quand vous êtes en train de construire, vous n'avez pas de recette. Donc on a mis en place des systèmes de conventions de fonds de concours avec chaque EPCI, avec le Département qui nous permettent, les premières années, de rembourser. Ensuite l'objectif est que ce soit la commercialisation et les droits de péages des opérateurs pour utiliser le réseau qui se transforment en redevances versées par NATHD à DORSAL pour rembourser les emprunts. Très clairement, si on n'avait pas fait cela, on aurait pas fait 100 % en Creuse. Si on vous avait dit, et sur votre territoire je crois qu'il y a un peu plus de 11 000 lignes, que votre participation est de 300 euros par ligne, c'est-à-dire 3 millions, il est probable que vous, mais aussi d'autres nous auraient dit, on ne sait pas faire. Et il n'était pas question de ne pas faire et de ne pas déployer la fibre en Creuse. Sur la partie fonctionnement, quand vous n'étiez pas membre, on a eu deux phases de déploiement de la montée en débit, donc vous avez participé sur chacune des phases pour maîtrise d'œuvre par le syndicat. Et depuis que vous avez adhéré à DORSAL, on a deux budgets, un budget principal et 3 budgets annexes (un par Département). Pour la Creuse, il y a un budget annexe spécifique

Creuse qui gère que la fibre. Donc sur le budget principal vous avez versé depuis que vous êtes membre c'est à dire depuis 2018, 42 000 euros. Votre base de contribution est de 0,62 %. Et sur le budget annexe, le choix qui a été fait à partir de 2021, est de ne pas appeler les contributions des collectivités membres sur les budgets annexes, de les assumer par les redevances versées par la SPL. Et en 2023, on a mis en place le protocole d'accord que nous avons signé avec l'ensemble des EPCI. Vous avez une participation de 12 459 euros en fonctionnement sur le budget annexe de la Creuse qui est votre quote-part au protocole d'accord des remboursements des emprunts. Si on fait un récapitulatif. 565 000 sur la première phase, 156 000 sur la deuxième phase en 4 ans, 2023, 2024, 2025, 2026. On va construire, à terme, 11 194 lignes sur votre territoire et votre participation au total, à date sera de 725 000 euros, ce qui fait 65 euros par ligne. Donc la Com Com a participé, sur son territoire à hauteur de 65 euros par ligne fibre construite. Quand vous avez qu'on creuse 80 000 lignes pour 173 millions d'euros, on est sur une moyenne de 2 200 euros par ligne construite. Les Com Com Creusoises ont participé à hauteur d'à peu près 3% du montant total. Je reviens sur ce plan de financement : 173 millions. La part de chacun :

- L'Etat vous aura apporté (nous n'avons pas encore tout touché) : 44 millions d'euros
- Fonds Européens : 5 Millions
- La Région Nouvelle Aquitaine : plus de 56 millions d'euro (le plus gros financeur sur le Département)
- Le Département de la Creuse : 3,5 millions d'euros
- Les EPCI : 3,5 millions d'euros (cela correspond à la part de fond de concours que vous avez versé sur le premier jalon)
- On a donc un peu plus de 55 millions d'emprunt pour financer 60 000 millions d'euros qui sont normalement la part Département / EPCI du deuxième jalon de déploiement.

C'est pour cela que c'est important qu'on commercialise. Il est très important monsieur, même si en effet, la fibre n'est pas obligatoire, que le maximum de Creusois bascule sur cette technologie. Creuse Grand Sud, vous avez versé 595 000 euros sur le premier jalon et sur le deuxième jalon, votre participation est de 156 000 euros. Comme on a 60 000 millions d'emprunt au total, jalon 1 et jalon 2, pour la Creuse, il y avait une prise en charge à 50 / 50 par le Département de la Creuse et les EPCI. Les annuités des emprunts mobilisés sur une période de 5 ans sur la base d'un montant de 6 millions d'euros. C'est une délibération qu'on a prise en 2019, et qu'on a modifié en 2021, où on a divisé le montant par 2. Donc la participation Département / EPCI sur le remboursement de l'emprunt des premières années a été divisé par 2. Et donc on était sur une période de 5 ans : 2022 / 2026. La répartition c'est 68% en capital et 32 % en intérêts. Donc la part du capital est appelée avec une convention de fonds de concours, la part intérêts avec une contribution statutaire additionnelle. Si on regarde ce que cela donne pour Creuse Grand Sud : on était sur 195 000 euros de participation en 5 ans (2022 à 2026). On n'a pas mis en œuvre ce protocole en 2022, on a décidé de le mettre en œuvre à partir de 2023, ce qui fait que notre participation sera de 194 000 divisés par 5 et multipliés par 4. Vous remboursez que 4/5^{ème}. C'est 38 933 euros pour Creuse Grand Sud, pendant 4 ans à compter de 2023, soit 155 000 euros, versus 193 000 euros qui étaient prévus. Donc

cette année on vous a appelé cette contribution tant en fond de concours qu'en contributions statutaires. »

C COLLET-DUFAYS : « on a gagné 38 000 euros sur ce qu'on devait payer. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Oui mais je suis venu vous voir pour vous les reprendre d'une autre manière. »

Valérie BERTIN : « Auxquels on ajoute nous l'avance remboursable au Département. »

C COLLET-DUFAYS : « Effectivement comme nous n'avons pas pu participer, le Département l'a fait pour nous, et nous allons maintenant, devoir aussi rembourser l'avance remboursable du Département jusqu'en 2042. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « On n'a pas de problème pour la construction des réseaux. Par contre il y a des opérations qu'on avait pas forcément anticipées. Vous savez, quand on est en 2018 et que vous nagez dans un projet de déploiement de 100 % fibre en Creuse, Corrèze et Haute Vienne, on est dans la construction, des contraintes calendaires à respecter, les contrats, des financements à aller chercher. On essaie de tout prévoir mais on ne prévoit pas tout. Il y a un certain nombre d'opérations qui ne sont pas financées dans le plan de financement : les extensions de réseaux. Par exemple une Commune fait un petit lotissement avec 4 lots un peu à l'écart du bourg, il va falloir amener la fibre pour raccorder ces 4 maisons neuves. Cela s'appelle une extension. Personne ne la paie. Donc il faut qu'on le finance avec les recettes de commercialisation. Les dépassements de réseau c'est un gros poste de dépenses. Vous savez que quand on a déployé, on l'a fait en utilisant au maximum les infrastructures existantes et notamment les structures du Syndicat d'Energie de la Creuse. On a déployé de la fibre en aérien sur les appuis aériens en béton avec une obligation, lorsque le Syndicat enfouit ses réseaux, qu'on bascule de l'aérien en souterrain. Cela génère des coûts pour nous. Ces coûts-là sont importants. Pas mal de problématiques aussi liées à du génie civil non disponible pour le raccordement. Lorsque vous faites une demande de raccordement à la fibre, en général le raccordeur va utiliser le même cheminement que le câble téléphonique. Parfois le câble est dans un fourreau dans un domaine public, puis dans un domaine privé. Sur le domaine public si le fourreau est cassé, il faut le réparer ce qui génère des coûts...Puis parfois, il n'y a même pas de fourreau. Ces coûts là en Creuse depuis qu'on exploite le réseau fibre, on a plus d'un million de dépenses non financé. Pourtant on les a faites. Cela fait un petit moment qu'on est en train de dire qu'il faut qu'on prévoit les enveloppes annuelles par Département pour financer ces opérations. Les opérateurs paient NATHD pour utiliser le réseau et NATHD nous reverse des redevances. Il y a 3 types de redevances, la première est une redevance fixe annuelle de 5 euros par prise en exploitation, soit pour 80 000 prises 400 000 euros. Aujourd'hui on en a 60 000 en exploitation, cela fait 300 000 euros de redevance. Ensuite les opérateurs qui sont assez performants en terme d'analyse financière ont fait un fort lobbying en 2015 auprès du régulateur des télécoms et le régulateur a sorti des lignes directrices de la tarification de la fibre en France qui est la même partout en France ; soit 13 euros par mois s'il loue la fibre (ça c'est plutôt pas mal.), soit une seule fois 500 euros pour 40 ans. Ils ont donc assez vite fait le calcul. Nous il faut qu'on vive avec ces 500 euros. Le système fonctionne quand même puisqu'on a déjà touché depuis, un peu plus de 8 millions d'euros de redevances de la part de NATHD. En 2023 on était à 2,5 millions en juin. On a donc mis en perspective jusqu'en 2042, l'ensemble des recettes qu'on pense percevoir, l'ensemble des dépenses dans la vie du réseau, l'ensemble des dépenses : remboursements des emprunts tant en intérêts qu'en capital. On l'a fait dans un contexte

où il n'y a plus de service universel depuis 2021, dans un contexte de décommissionnement du prix en 2030. En 2030, le réseau cuivre sera arrêté partout en France. Les 69 premières communes concernées en Creuse auront une fermeture au 31 janvier 2027. Sur ces 69 communes, il y en a 4 sur votre territoire dont une qui a fait savoir à Orange qu'elle ne souhaitait pas être dans le lot d'arrêt au 31 janvier 2027. C'est Blessac. Et quand on met tout ça en perspective, on voit que le modèle ne tourne pas. C'est du cumulé. Si on ne fait rien. C'est-à-dire que si la commercialisation ne s'améliore pas, si on continue à ne pas payer les contributions statutaires sur le budget annexe de fonctionnement, si on continue à financer les opérations du réseau sans recette, si le tarif de vente aux opérateurs est toujours de 5 euros par mois, le résultat c'est donc un déficit cumulé avec un point haut à un peu plus de 10 millions, quasiment 11 millions. Si on ne fait rien assez vite, l'année prochaine on commencera à avoir des déficits. Donc qu'est-ce qu'on fait pour équilibrer tout ça ? On envisage de mettre en place avec les collectivités membres des conventions de fonds de concours pour les opérations de vie du réseau. C'est la solution qui semble retenue aujourd'hui. C'est pour cela qu'on est là ce soir. La participation statutaire des membres au fonctionnement n'est pas privilégiée pour l'instant. Parce que là on est sur des montants importants. On a négocié avec la Région un versement complémentaire. A priori, ils ont accepté. Ils vont donc nous verser une avance avant la fin de l'année de 3,2 millions. Il faudra la rembourser en 2027/ 2028. Cela donne un peu d'oxygène pour 2024 mais cela ne règle pas le sujet. Autre levier d'action, augmenter les recettes de la SPL soit en commercialisant mieux, soit en disant que ce n'est pas possible qu'un opérateur puisse acheter une ligne 5 euros par mois de la même façon en Creuse et à Limoges. On a à peu près 100 mètres de fibre par Creusois alors qu'à Limoges c'est 3 ou 4 mètres.

Au final ce qu'on vous propose, c'est à partir du budget 2024, la prise en charge par le Département et les EPCI, d'un budget annuel pour assurer les opérations de vie du réseau à 600 000 euros. Et donc on vous propose 300 000 euros apporté par le Département chaque année tant que cela est nécessaire, et 300 000 euros apporté par les EPCI au prorata du nombre de prises construites sur chacun des territoires. Par exemple, Creuse Grand Sud, vous avez 11 194 lignes, cela sera plus. C'est la base de notre plan de financement. Cela fait une contribution en investissement de 42 700 euros dès 2024. »

C COLLET-DUFAYS : « L'objectif de la présence de Yan ce soir était de vous présenter succinctement un dossier un peu ardu. Mais on a organisé une date pour une Commission numérique mardi 28 novembre à 18H30 salle des conférences d'Aubusson. Vous allez pouvoir poser des questions un peu plus précises et on mettra au vote au prochain Conseil communautaire du 14 décembre. J'invite effectivement toutes les personnes concernées par le décommissionnement, mais également toutes celles qui ont des questions sur le déploiement de la fibre, sur l'accès à la fibre et sur le retrait du cuivre et également les personnes qui vont s'inquiéter du pourquoi on paie 42 000 euros à partir de 2024. Parce que du coup cela nous fait quelque chose comme à peu près 120 000 euros sur notre ligne budgétaire pour cet investissement-là. On ne le remet pas en cause, car c'est tout de même un aménagement très structurant pour notre territoire mais comme on voit que cela a du mal à décoller, il faut qu'on se voit pour échanger sur le pourquoi. »

M MOINE : « Si vous arrivez à obtenir que les fournisseurs d'accès paient un plus cher, est-ce que vous ne craignez pas que certains ne viennent pas ? Et deuxième question, est-ce que vous ne craignez pas qu'ils répercutent cette hausse sur le prix proposé aux

abonnés ? »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Sur la première question, ils sont là, ils ont signé des contrats Ils ont des clients. A moins qu'ils nous disent j'arrête d'en prendre parce que ce que vous me proposez est trop cher. En tous cas, il n'y a pas de crainte sur le fait qu'ils ne viennent pas parce qu'ils sont déjà là. Par contre sur votre deuxième question, c'est leur argument. En gros si vous augmentez le tarif de gros, on va être obligé de le répercuter sur le tarif de détail. Un petit parallèle avec le cuivre. On est quand même sur des réseaux assez ressemblants. Orange, Free, SFR, Bouygues Télécom pour délivrer du service cuivre ADSL à un client, ils achètent à Orange un droit d'utilisation de son réseau cuivre qui est de 10 euros par mois et ils vendent 40 euros prix de détail. Aujourd'hui s'ils achètent 500 euros pour 40 ans, et 5 euros par mois. En gros ils achètent 6 euros par mois un truc qu'ils revendent 40 euros. Ils peuvent donc nous expliquer qu'ils vont être déplumés. Cela ne tient pas. Mais ce n'est pas pour autant que nous allons y arriver rapidement. »

P COLLIN : « Quel est le pourcentage de connectés en Creuse qui permettrait un équilibre financier uniquement par le reversement de ces 500 + 5 euros ? »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Le point mort il y est. Parce que quand on fait tourner ça, on considère qu'on a vendu tout ce qu'on devait vendre. Les 80 000 lignes en Creuse. Le plan d'affaire de la SPL dit, toutes les résidences vacantes je ne le vendrai pas, les résidences secondaires j'en ferai que 20 % et par sécurité, le Département nous a dit, faite moi tourner un plan d'affaire qui est celui-là avec 0 résidence secondaire. Ce n'est pas qu'ils ne croient pas qu'on commercialisera 0 résidence secondaire mais ils se disent ce qu'on fera en résidences secondaires on ne le fera pas en résidences principales parce que tout le monde ne prendra pas la fibre, monsieur ce n'est pas obligatoire. »

A DETOLLE : « stop, arrêtez avec ça. Ce n'est peut-être pas obligatoire, mais qu'est-ce que font les gens qui n'ont pas la fibre ? »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Aujourd'hui ils n'ont peut-être même pas de téléphone fixe. Aujourd'hui ceux qui ont le cuivre prendront sûrement la fibre. Mais tout le monde n'a pas le cuivre. »

A DETOLLE : « Mais arrêtez de me dire que ce n'est pas obligatoire. Il n'y a pas d'alternative. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Ne le prenez pas mal. Je veux juste vous dire qu'il faut que vous compreniez que quand on ouvre à la commercialisation, vous avez des commerciaux qui toquent à la porte et qui disent : « madame, monsieur, je suis envoyé par l'opérateur x, j'ai une exclusivité pour vendre la fibre sur votre territoire pendant 6 mois, et vous êtes obligés de la prendre. » En gros c'est ça. Je vous dis non. Moi je suis directeur d'un Syndicat qui livre du service public. Je répète cela. Même si c'est dans notre intérêt collectif de commercialiser un maximum, il ne faut pas laisser penser que c'est obligatoire car ce n'est pas vrai. »

P COLLIN : « Donc c'est le déficit résiduel dans le meilleur des cas. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Oui. »

JL LEGER : « Juste pour dire que j'ai aussi le plaisir de siéger à DORSAL comme Céline. C'est un plaisir parce que vraiment je peux témoigner de la grande compétence de

l'équipe et sa grande adaptabilité parce que d'un point de vue technique et d'un point de vue financier, redire que DORSAL est un outil extraordinaire d'aménagement du territoire pour des coûts résiduels pour nos Communautés de communes. Très faible, 2 % pour les EPCI Creusois cela a été dit. J'ai juste quand même deux petits points de vigilance ; la sous-traitance quand les opérateurs font brancher l'abonné, là il y a des catastrophes qui nuisent à l'image de l'opérateur et qui pour le coup, nuisent à l'image de DORSAL. Là il faut qu'on soit vraiment très vigilants. Je peux témoigner d'un point de vue personnel de gros loupés des sous-traitants qui ne sont pas sérieux. Il faut le dire. Et puis deuxième point de vigilance, la fin du fil de cuivre. Bien sûr que beaucoup vont anticiper et s'abonner à la fibre, mais j'ai quand même quelques inquiétudes par rapport à des personnes très âgées et/ ou des personnes très précaires. Je crains qu'elles restent dans de grandes difficultés car elles ne s'abonneront pas à la fibre, n'auront plus le téléphone fixe. J'espère qu'elles auront la possibilité de faire fonctionner leur téléphone portable quand il y a un relais téléphonique à proximité. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Sur le premier sujet sur la sous-traitance, vous pointez les raccordements. On peut aussi avoir des écueils en terme de qualité sur les sous-traitants qu'on maîtrise mal dans le déploiement. Sur les raccordements, le système en France est fait tel que ce n'est pas l'opérateur qui a construit le réseau qui fait les raccordements, ce sont les opérateurs commerciaux et ils sous-traitent à qui ils veulent. Pour répondre à la deuxième partie, la fibre ce n'est pas internet, la tv... Sur un support fibre, vous pouvez avoir juste de la téléphonie. Il faut donc rassurer ces gens-là et il faut qu'on les accompagne. On sera là pour les accompagner, y compris pour mettre en place des raccordements qu'on pourra faire nous-même. »

S DUCOURTIOUX : « On a bien compris qu'il fallait un maximum d'abonnés pour que le service fonctionne. Il y a-t-il un plan de communication que chaque Maire peut s'approprier et également diffuser ? Est-ce que DORSAL a un plan de communication dédié aux habitants qu'ils comprennent que c'est essentiel et que c'est important que chaque habitant bascule du cuivre vers la fibre ? »

Y PAMBOUTZOGLOU : « C'est pour cela que Benjamin est là car c'est lui qui est chargé de la commercialisation. On a un peu tout testé partout sur les territoires. La réunion publique, c'est ce qui marche pas trop mal. C'est-à-dire vous ouvrez une zone, on propose systématiquement aux élus, l'organisation d'une réunion publique où on invite toute la population concernée. On répond à toutes les questions. Il y a également des forums opérateurs, des permanences en Mairie, des forums entre 14H et 18H. Après le plan de com c'est cela. Une réunion publique bien préparée fonctionne avec un boitage d'un courrier du Maire qui invite. »

Valérie BERTIN : « On en a eu une à la Nouaille il y a très peu de temps et c'était vraiment très intéressant et il y a eu du monde. »

C COLLET-DUFAYS : « On en a fait à Felletin, à Aubusson aussi, elles ont toutes été utiles. »

S DUCOURTIOUX : « En dehors de ces réunions, est-ce qu'il y a des documents de communication pour nos sites internet par exemple ? »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Si vous voulez des documents de communication, on peut vous les fournir. »

Valérie BERTIN : : « on a reçu aujourd'hui en Mairie un communiqué de presse de

DORSAL qu'on nous demande de relayer. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Toute communication relayée est bonne à prendre. »

A DETOLLE : « Je voudrais juste revenir sur les problèmes des surcoûts. Le problème c'est que ce sont des surcoûts liés à la ruralité globalement. Donc en fait ce n'est pas un problème économique auquel nous sommes confrontés mais bien un problème de volonté politique de savoir comment on va gérer ces surcoûts et qui va les gérer. Aujourd'hui la solution qui est proposée c'est que cela soit les territoires ruraux qui les gèrent. Il faut aussi qu'on puisse en débattre pour pouvoir voir l'ensemble des solutions envisageables et peut être, là aussi, faire appel à une solidarité globale. »

JL LEGER : « Le coup est parti depuis longtemps puisque monsieur PAMBOUTZOGLOU nous a bien montré que par ex, l'Agglo de Guéret, ils sont fibrés gratuitement parce qu'Orange dessert le territoire. En fait ce sont les zones les plus riches et les plus peuplées qui payent le moins leur desserte en fibre. Mais cela dit, on aurait pu attendre longtemps si la puissance publique n'était pas venue au secours des territoires. »

Y PAMBOUTZOGLOU : « Les opérateurs en 2010 ont déclaré les Communes qui souhaitaient construire sur leurs propres fonds. Donc oui, l'agglomération de Guéret n'a pas payé son déploiement. Mais l'agglo de Guéret aujourd'hui est à 85 % de son déploiement. Ils ont commencé en 2013 et nous sommes en 2023. »

C COLLET-DUFAYS : « Yan est passionné par son travail et il le fait bien. Mais nous avons un ordre du jour à suivre. La question que vient de soulever Alain est intéressante parce que justement dans les Comités Syndicaux DORSAL, la question a été abordée et nous devons en parler lors de la Commission numérique du 28 novembre. Merci Yan et Merci Benjamin qui a été présent et je vous invite vraiment fortement à venir le 28 car nous aurons le temps de répondre à toutes les questions. Merci beaucoup. »

Valérie BERTIN : « Merci à vous et rendez-vous pour la Commission numérique. »

Rappel de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 septembre 2023

Informations : Délibérations du Bureau et arrêtés de la Présidente

Interventions de l'AAA et DORSAL

1) Administration générale, finances	17
1. Modification des taux de remboursement des frais d'hébergement et de repas	17
2. Création de postes	19
3. Office de Tourisme du Lac de Vassivière : modification d'un membre du Comité de direction	20
2) Culture et sport	21
4. Attributions de subventions Vie associative Sports-Culture 2023	21
5. Révision des tarifs piscine	36
3) Développement, Aménagement et Transitions	38
6. Règlement d'aides économiques en lien avec le SRDEII	38
7. Convention de partenariat avec Creuse Tourisme, la CCI et d'autres EPCI de la Creuse pour rechercher des investisseurs touristiques	45
4) Technique	49
8. Attribution du marché de travaux 2023 de la zone d'activités du Mont à Aubusson	49
9. Choix du Maître d'œuvre pour les ateliers intercommunaux	52
10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune d'Aubusson pour le pont de la Rebeyrette	56
Questions diverses	58

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 21 septembre 2023

Valérie BERTIN : « Nous allons passer à l'approbation du PV de la séance du 21 septembre dernier. Vous avez pu voir que dans certains passages il n'a pas été possible de retranscrire les propos de certains d'entre vous puisqu'il n'y avait pas de micro, ou un brouhaha. »

M MOINE : « Ce n'est pas très acceptable. Tout le monde est capable de prendre des notes quand même. »

Valérie BERTIN : « C'est quand même un gros travail. Les compte-rendu sont très très précis. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué. »

M MOINE : « Page 53 on me fait parler de la « ZTPUP » c'est la « ZPPAUP » Je ne suis pas encore gâté au point de ne plus me rappeler ce sigle. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (S DUCOURTIOUX ; P LEGROS ; C COLLET-DUFAYS ; L CHEVREUX ; JL JOSLIN ; T ROGER et E PINLON)

POUR : 36

Adopté à l'unanimité des votants

C COLLET-DUFAYS : « Yan me faisait remarquer que ce serait très utile que vous donniez votre participation à la Commission numérique du 28 à Rida rapidement, afin de leur transférer l'information et ils viendront avec les informations précises par Commune. Faites-vous connaître rapidement. Merci. »

Information : délibérations du bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations suivantes ont été prises

- **N°2023 – B - 032 : Fixation du loyer du bar restaurant et logement de Saint-Marc-à-Loubaud**
- **N°2023 – B - 033 : Mise à jour du plan de financement DETR Ateliers intercommunaux**
- **N°2023 – B – 034 : Retrait délibération AMORCE**
- **N°2023 – B – 035 : Convention de mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque avec le Département de la Creuse**
- **N°2023 – B – 036 : Fixation du loyer de mise à disposition du Centre Aquasud pour un shooting photos**

Information : arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, l'arrêté suivant a été pris :

- **N° 2023-005 : Portant nomination d'un mandataire de la régie de recettes du Centre Aquasud, piscine Aubusson**
- **N° 2023-006 : Portant délégation de mission à Mr Salviat pour représentation au SAGE de la Vienne**
- **N° 2023-007 : Portant modification des membres du CST**
- **N° 2023-008 : Portant modification des membres de la Formation Spécialisée**

M MOINE : « Je n'ai reçu mes documents de Conseil par la poste que ce matin. Ce qui n'est pas compatible avec l'application du code général des collectivités territoriales, qui s'agissant d'un EPCI de notre taille, impose 5 jours francs. C'est un peu embêtant parce que cela ne m'a pas laissé beaucoup de temps pour regarder l'ensemble des délibérations qui sont soumises à notre approbation. J'attire votre attention sur le respect des délais légaux. De manière à ce que nos délibérations ne soient pas entachées d'illégalité. »

Valérie BERTIN : « Je note votre remarque sauf que les documents ont été remis à la poste le vendredi et envoyés par mail le jeudi soir. »

M MOINE : « On n'est pas obligé, ça c'est l'article 21-21-10. Si on fait la demande, c'est de plein droit de l'avoir par courrier par la poste ou par tout autre moyen. »

Valérie BERTIN : « Le courrier reste l'exception. »

M MOINE : « Non non, c'est la loi du 27 décembre 2019 qui donne le droit à chaque élu de manifester sa préférence pour un envoi qu'il désire. »

Valérie BERTIN : « Merci pour cette remarque. »

D PRIOURET : « Ne sois pas s'il te plaît, exagérément procédurier. Les temps sont modernes, tu es un homme ouvert sur la modernité, en Mairie je suppose que c'est arrivé il y a quelques jours, on peut te l'imprimer en Mairie. Franchement. »

M MOINE : « J'exerce mon droit. Donc tu n'as pas à commenter. »

Valérie BERTIN : « On prend note de la remarque et on ne va pas relever sur les délibérations entachées d'illégalités. »

M MOINE : « Je veux que cela soit dans le compte-rendu. »

Valérie BERTIN : « Bien sûr, ce n'est pas ce que je voulais dire. »

1) Administration générale, finances

1. Modification des taux de remboursement des frais d'hébergement et de repas

D PRIOURET présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

La Présidente rappelle que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnisations dans la limite, le cas échéant, des plafonds fixés par arrêtés interministériels.

L'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant les taux des frais de missions a été présenté et vote à l'unanimité du CST du 12 octobre 2023.

Objet de la demande :

Les taux de l'indemnité journalière de mission sont fixés par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006.

Publié au Journal Officiel du 21 septembre 2023, l'arrêté du 20 septembre 2023 revalorise les frais de missions comme suit :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 € (contre 70 € jusqu'à présent)	120 € (contre 90 € jusqu'à présent)	140 € (contre 110 € jusqu'à présent)	120 € (contre 70 € jusqu'à présent)	120 € ou 14 320 F.CFP (contre 90 € ou 10 740 F CFP jusqu'à présent)
Repas	20 € (contre 17,50 € jusqu'à présent)	20 € (contre 17,50 € jusqu'à présent)	20 € (contre 17,50 € jusqu'à présent)	20 € (contre 17,50 € jusqu'à présent)	24 € ou 2 864 F.CFP (contre 21 € ou 2 506 F CFP jusqu'à présent)

Également, dans tous les cas précités, le taux d'hébergement est désormais fixé à 150 euros (contre 120 euros jusqu'à présent) pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

Cette revalorisation s'inscrit dans le cadre des « Rencontres salariales 2023 » annoncées par le gouvernement le 12 juin 2023.

La revalorisation des indemnités de mission s'applique aux remboursements de frais relatifs aux missions effectuées à compter du 22 septembre 2023.

L'assemblée délibérante fixe le barème des taux de remboursements des frais d'hébergement dans la limite des taux prévus par l'arrêté.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** la délibération du 14 janvier 2014 N°2014-013 en retenant le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais prévu par l'arrêté du 20 septembre 2023,
- **MODIFIE** le règlement intérieur de la collectivité adopté en conseil,
- **CHARGE** Madame la Présidente de mettre en œuvre la présente délibération.

2. Création de postes

D PRIOURET présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

1 agent sera embauché au 02/01/2024 sur le poste d'assistante de gestion administrative suite à une création de poste actée par le conseil communautaire du 6 juillet 2023.

Objet de la demande

Afin de permettre le bon déroulement de la carrière des agents, il est proposé de créer les postes correspondants au 16 novembre 2023, et de supprimer dans le même temps les anciens postes tels que dans le tableau ci-après

Postes supprimés	Postes créés
Adjoint technique territorial (C) <i>2 postes à temps plein</i>	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (C) <i>2 postes à temps plein</i>
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (C) <i>1 poste à temps plein</i>	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe (C) <i>1 poste à temps plein</i>

Afin de mettre à jour la création du poste de rédacteur territorial du 6 juillet 2023 en lien avec le grade de l'agent recruté, il est nécessaire de le supprimer et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 16 novembre 2023.

Postes supprimés	Postes créés
Rédacteur territorial (B) <i>1 poste à temps plein</i>	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe (C) <i>1 poste à temps plein</i>

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** les propositions ci-dessous, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- **DIT** que ces postes seront créés aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **CHARGE** la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

3. EPCI du Lac de Vassivière : modification d'un membre du Comité de direction

Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud adhère au Syndicat du Lac de Vassivière et à son Office de Tourisme ; selon ses statuts en son article 6, il convient que Creuse Grand Sud nomme deux représentants de socio-professionnels locaux au comité de direction de l'OT

Monsieur Christophe GARNIER a démissionné du Collège des socioprofessionnels.

Madame GILG, de l'Auberge de la Feuillade, située sur la commune de Faux-la-Montagne a fait part de sa candidature afin de pouvoir siéger dans ce collège dédié aux socioprofessionnels.

Débat :

M MOINE : « Je ne comprends pas le début de la phrase. C'est l'inverse »

Valérie BERTIN : « Ce n'est pas l'EPCI Office de Tourisme du Lac de Vassivière qui adhère mais la Communauté de communes. Vous voyez vous êtes attentif même en ayant eu les documents un jour avant. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DESIGNE** Madame GILG comme délégué socio-professionnel auprès de l'Office de Tourisme du Lac de Vassivière
- **AUTORISE la Présidente** à signer tout acte nécessaire.

2) Culture et sport

4. Attributions de subventions Vie associative Sports-Culture 2023

A DETOLLE présente le rapport suivant :

Par délibération N°2017-046, la Communauté de Communes a mis en place un règlement et une charte pour l'attribution et le versement de subventions aux associations sportives.

Par délibération N°2017-097, la Communauté de Communes a mis en place un règlement intérieur pour l'attribution et le versement de subventions aux associations culturelles.

Dans le cadre de ces règlements d'attribution, plusieurs associations ont sollicité la Communauté de Communes en vue de l'octroi d'une aide financière. Les associations demandeuses ont respecté les pièces nécessaires à l'instruction des demandes.

La Communauté Creuse Grand Sud a voté un budget de subventions dit « vie associative » regroupant les domaines de la Culture et du Sport, à hauteur de 20 000 €.

Dans le cadre de ces règlements et de cette enveloppe, sur proposition des deux commissions Culture et Sports, qui se sont réunies le 24 octobre 2023, il est proposé au Conseil de délibérer sur l'attribution des subventions suivantes :

	NOM de l'ASSO	Siège	Nature	Subvention reçue en 2022	Demandé	Proposé par la commission	Vote en conseil (16/11/2023)
1	ASSOCIATION VTTAE CREUSE	St maixant	Sport	Non	150,00 €	150,00 €	150,00 €
2	Les Portes du Monde	Felletin	Culture	Oui (1000)	5 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
3	Association les Joyeux Voyageurs	Neoux	Culture	Non	200,00 €	- €	- €
4	Club Aubussonnais de Tir	Aubusson	Sport	Oui (500)	950,00 €	700,00 €	700,00 €
5	MAS Musici	Vallière	Culture	Oui (500)	2 000,00 €	500,00 €	500,00 €
6	Enduro Club Aubussonnais	Aubusson	Sport	Non	4 000,00 €	1 000,00 €	1 700,00 €
7	Vélo Club Aubussonnais	Aubusson	Sport	Non	800,00 €	500,00 €	500,00 €
8	Felletin, le plaisir de lire	Felletin	Culture	Oui (350)	1 500,00 €	600,00 €	600,00 €
9	Felletin Patrimoine Environnement	Felletin	Culture	Oui (1900)	4 000,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
10	Cie Fée d'hiver	Aubusson	Culture	Oui (500)	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €
11	Nuits Noires	Aubusson	Culture	Oui (300)	1 000,00 €	600,00 €	900,00 €
12	Aubusson Felletin Basket	Aubusson	Sport	Oui (300)	1 000,00 €	700,00 €	700,00 €
13	Radio Pays de Guéret	Guéret	Culture	non	600,00 €	- €	- €
14	La Pommerie	Gentieux-Pigerolles	Culture	non	500,00 €	250,00 €	250,00 €
15	Cie Entresorts de l'ordinaire	Aubusson	Culture	non	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
16	Monokeros Fitness	Aubusson	Sport	Oui (500)	1 500,00 €	900,00 €	900,00 €
17	Amicale de Saint Marc	St Marc - à Loubaud	Culture	non	400,00 €	400,00 €	400,00 €
18	Folies ! Les mots	Faux la Montagne	Culture	oui (100)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
19	Nat'Gym	Vallière	Sport	non	1 500,00 €	- €	- €
20	Cie La présidente a eu 19	Aubusson	Culture	non	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
21	Les Michelines	Felletin	Culture	oui (300)	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
22	Libre Cours	Aubusson	Culture	oui (500)	1 100,00 €	600,00 €	600,00 €
23	PANG !	Felletin	Culture	oui (100)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
24	Ca Arrive	Aubusson	Culture	non	2 000,00 €	800,00 €	800,00 €
25	Radio Vassivière	Royère da Vassivière	Culture	oui (300)	500,00 €	500,00 €	500,00 €
26	Cinéma le Colbert	Aubusson	Culture	oui (3000)	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
27	Librairie la Limouzine	Magnat l'Etrange	Culture	non	2 437,04 €	1 500,00 €	500,00 €
28	Laboratoire d'Arts Textiles	Faux la Montagne	Culture (A la fois Culture et Eco)	non	3 500,00 €	300,00 €	300,00 €
				Total	43 237,04 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Ces subventions peuvent notamment permettre aux structures d'obtenir d'autres apports.

Association VVT CREUSE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 150 euros à l'association VTAE Creuse au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Les Portes du Monde :

Débat :

M MOINE : « Renée ils font quoi ? »

R NICOUX : « Ils organisent des concerts mais ils sont en grande difficulté financière. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'association Les Portes du Monde au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Les Joyeux Voyageurs :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'association l'Association les Joyeux Voyageurs au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Club Aubussonnais de Tir :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 700 euros à l'association Club Aubussonnais de Tir au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

MAS Musici :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association MAS Musici au titre de l'exercice 2023,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Enduro Club Aubussonnais

Débat :

M MOINE : « C'est quand même très faible par rapport à la demande. L'édition 2023 a été un très grand succès avec 400 participants et un retentissement national. Aucun incident notable. Mais l'organisation a dû s'équiper, comme vous l'avez dit monsieur DETOLLE, de traqueurs et de GPS pour assurer la sécurité des participants. Ce sont donc des frais qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent. Donc Aubusson, nous avons répondu favorablement à cette demande, 3500 euros si ma mémoire est bonne. Je trouve que là, on est un peu petits bas et que cela mériterait pour un événement de cette ampleur un effort un peu plus important de la part de la Communauté de communes. Peut-être 3000 euros de manière à être assez comparable avec l'effort qu'a fait la Commune d'Aubusson qui ne versait rien avant et qui assurait surtout un concours logistique, bâtiminaire, humain, technique. »

Valérie BERTIN : « L'enveloppe est de 20 000 euros, nous n'avons pas de marge financière et l'an dernier, ils n'avaient pas eu de subvention de la part de la Communauté. »

A DETOLLE : « Ils n'en avaient pas fait la demande. Je voulais simplement rappeler que la Communauté de communes finance le fonctionnement des associations et que là on est aussi un peu « border line » car on est davantage sur de l'équipement mais que je crois que de la part de la Commission, il y avait la volonté de marquer ce soutien tout en essayant de ménager par rapport à l'ensemble des projets qui étaient présentés par les autres associations. Après on peut mettre au vote. »

Valérie BERTIN : « On peut revoir après l'examen des autres si on a une marge. »

R NICOUX : « Cela veut dire qu'il faut enlever 2 000 euros chez d'autres. »

M MOINE : « Juste répondre pour dire que c'est bien des frais de fonctionnement puisqu'ils ont loué le matériel. Ce n'est donc pas de l'investissement. Qu'effectivement, jusqu'à présent, ils ne sollicitaient pas ni la Communauté de communes, ni la Commune sur le plan financier, mais c'est un budget conséquent puisque je crois que cela

représentait à peu près 14 000 euros la location de ce matériel de signalisation. Donc cela mérite un peu plus que 1 000 euros. »

A DETOLLE : « Est que du coup, quelqu'un fait une proposition alternative ? »

P COLLIN : « Ne peut-on pas passer à la suivante et revenir ensuite. Peut-être qu'il y en a certaines où on sera tous contre et ça va dégager un peu de liquidité pour abonder celle-ci ? »

A DETOLLE : « En essayant aussi de garder un minimum d'équilibre territorial. »

Vélo Club Aubussonnais

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association Vélo Club Aubussonnais au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Felletin, le plaisir de lire

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 600 euros à l'association Felletin, plaisir de lire au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Felletin Patrimoine Environnement

Débat :

A ROULET : « Sur quel(s) critère(s) vous vous êtes basés pour attribuer ce montant de subvention vu les manifestations qui sont proposées par cette association ? En l'occurrence, les journées de la laine ont été un succès énorme. Reconnues au niveau départemental, national et international. En plus de cela, ils ont fait cette année, les journées du feutre. En plus depuis le mois de juillet, ils ont la responsabilité de la Diamanterie à Felletin qui a quand même fait, depuis le mois de juillet, plus de 5 000 entrées payantes. Je crois que c'est une association très importante qu'il faut soutenir. »

A DETOLLE : « Je crois que personne ne remet en cause le travail remarquable qui est fait par cette association qui est de toute façon reconnue. C'est bien pour cela que dans la Commission, il y a eu des discussions, mais c'est toujours pareil, on se retrouve

confronté au fait qu'on a 20 000 euros à distribuer entre toutes les associations, qu'il faut quand même essayer de respecter un minimum d'attention par rapport aux différents critères entre sport et culture et l'ensemble des territoires et c'est dans ce contexte que le chiffre de 1 900 euros a été proposé qui revient, d'ailleurs à celui de l'année dernière, si je ne me trompe ? »

A ROULET : « Oui mais par exemple, cette année, il leur a été rajouté la gérance de la Diamanterie. »

A DETOLLE : « Ce n'est pas parce que l'ensemble des activités des associations augmente, qu'on va pouvoir continuer à suivre au niveau de la Communauté de communes si on veut, encore une fois, pouvoir financer et aider un maximum de projets. Rappelons-nous que ces aides doivent aussi être des aides qui permettent de déclencher d'autres financements. Il faut bien qu'on reste, de ce point de vue-là, sur une répartition qui permette de soutenir un maximum d'associations. Donc ce n'est pas du tout une remise en cause, au contraire, du travail qui est fait par Felletin Patrimoine Environnement. Justement avoir maintenu à 1 900 euros alors que la demande est de 4 000, c'est-à-dire qu'on a baissé que de moitié finalement par rapport à la demande, je trouve qu'au contraire c'est un geste symbolique important de soutien à cette association. »

MF HAYEZ : « Par rapport à cette association, j'aurais une question. Je serais curieuse de savoir combien Felletin donne par rapport aux années précédentes ? »

R NICOUX : « C'est l'une des plus grosses subventions de la Commune de Felletin. C'est de l'ordre de 4000 euros. »

MF HAYEZ : « Pas de progression par rapport à l'an dernier ? »

R NICOUX : « Pas de progression car quand même, la Commune a mis 1 300 000 sur la Diamanterie. Ce serait peut-être mal venu. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 900 euros à l'association Felletin Patrimoine Environnement au titre de l'exercice 2023,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Cie Fée d'hiver :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association Association Cie Fée d'Hiver au titre de l'exercice 2023

- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Laboratoire d'Arts Textiles

Débat :

M MOINE : « C'est une première demande ? »

A DETOLLE : « Oui. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 300 euros à l'association Association Laboratoire d'Arts Textiles au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Aubusson Felletin Basket

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 700 euros à l'association Aubusson Felletin Basket au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Radio Pays de Guéret

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'association Radio Pays de Guéret au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

La Pommerie :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 250 euros à l'association La Pommerie au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Cie Entresorts de l'ordinaire

Débat :

R NICOUX : « On peut savoir ce que c'est. »

M ENIQUE : « La compagnie Entresorts de l'ordinaire est celle qui organise le Festival précaire sur Aubusson, Bourganeuf, Meymac et Guéret. Ce sont 10 spectacles de Rue sur 10 jours. Un spectacle par soir »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association CIE Entresorts de l'ordinaire au titre de l'exercice 2023

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision

Monokeros Fitness

Débat :

R NICOUX : « En quoi consiste ce sport ? »

Valérie : « Activité de gymnastique toute l'année, mais là c'était pour le Raid. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 900 euros à l'association Monokeros Fitness au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Amicale de Saint Marc

JL LEGER sort de la salle et ne prend pas part au vote ni son pouvoir

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (JL LEGER + son pouvoir)

POUR : 41

Adopté à la majorité des votants

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 400 euros à l'association Amicale de Saint Marc au titre de l'exercice 2023

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision

Folies ! Les mots

A DETOLLE ne prend pas part au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 42

Adopté à la majorité des votants

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 100 euros à l'association Folies ! Les mots au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Nat'Gym

Débat :

A DETOLLE : « Valérie, peux-tu nous en dire plus à propos de cette association ? »

Valérie BERTIN : « C'est une association de gym avec différents cours de la marche, marche nordique et qui rayonne sur différentes communes puisqu'elle intervient sur Saint Yrieix, sur Blessac, Vallière, Saint-Quentin et pour des publics ciblés sur Aubusson »

A DETOLLE : « Si j'ai bien compris la discussion de la Commission, c'était une association qui exerçait des activités auprès de personnes qui payaient ses activités. »

Valérie BERTIN : « Tout à fait. »

A DETOLLE : « On a donc estimé que par rapport à cela, il n'y avait pas lieu de financer. »

Valérie BERTIN : « Comme toute association sportive. C'est la même chose, j'imagine, quand on adhère à une association. »

A DETOLLE : « Non là, ils payent des cours, ce n'est pas pareil me semble-t-il. Après il y a des gens qui paient des adhésions pour rentrer dans des associations mais qui ne paient pas après à chaque cours. C'est comme cela que ça s'est discuté. »

Valérie BERTIN : « C'est-à-dire qu'ils paient des cours ? »

A DETOLLE : « Ils paient des cours quand ils vont pratiquer dans cette association. »

D PRIOURET : « Comme partout. »

A DETOLLE : « On ne finance pas ce genre d'association. »

D PRIOURET : « Et les communes mettent à disposition leurs salles gratuitement. »

S DUCOURTIOUX : « C'est faux. On met gratuitement une salle à disposition quand l'activité est gratuite. »

D PRIOURET : « A Aubusson, vous mettez bien des salles à disposition comme le Dojo pour le yoga. Et les personnes qui vont au Yoga paient les cours »

M MOINE : « Ils paient une adhésion c'est différent. »

D PRIOURET : « Contrairement à un club sportif qui encadre des jeunes toute une année en vélo, au basket ou au football, ces cours-là, les gens qui vont faire des cours de yoga, de danse..., ils paient à la séance pour moi. »

A DETOLLE : « C'est ce qui a amené la Commission à proposer de ne pas financer cette association. »

Valérie BERTIN : « A vérifier quand même. Car je crois que c'est au trimestre l'adhésion. »

D MIOMANDRE : « C'est une adhésion au club. On ne finance pas 1 heure de cours. Je ne vois pas la différence avec les autres clubs. »

D PRIOURET : « La différence je vais vous la donner ; dans les clubs sportifs, vous avez essentiellement des bénévoles qui encadrent et qui entraînent car peu de club peuvent se payer des entraîneurs. Là vous avez des gens dont l'activité est très louable, mais qui se rémunèrent sur l'activité. »

CONTRE : 1 (D MIOMANDRE)
ABSTENTION : 1 (J TOURNIER)
POUR : 41
Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- DECIDE de ne pas attribuer de subvention à l'association Nat'Gym au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Cie La Présidente a eu 19

Débat :

M ENIQUE : « C'est une Compagnie de Théâtre à Aubusson. »

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association Cie La présidente a eu 19 au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Les Michelines

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association Les Michelines au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Libre cours

Débat :

D PRIOURET : « Quelle est la différence avec NatGym ? »

M ENIQUE : « Ils souhaitent faire financer un projet qui s'appelle itinéraire bis. C'est l'organisation de rencontres culturelles. »

A DETOLLE : « La subvention ne porte pas sur les cours mais bien sur de l'animation spécifique culturelle. »

D PRIOURET : « C'est là qu'il faut qu'on ait des arguments de comparaison. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 600 euros à l'association Libre Cours au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

PANG !

Débat :

L CHEVREUX : « Est-ce qu'il y a une relation avec les Michelines ? »

A DETOLLE : « Les Michelines font partie de l'association PANG puisque l'association PANG regroupe un ensemble d'associations abritées dans les locaux de la gare. »

R NICOUX : « Ils ont des locaux communs mais elles sont complètement indépendantes. »

A DETOLLE : « Sauf qu'elles participent à la gouvernance de PANG. Mais pour autant les activités sont indépendantes et PANG a ses activités propres d'animations qui n'ont rien à voir avec celles des Michelines. »

M MOINE : « PANG C'est la holding ! »

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (L CHEVREUX + son pouvoir : C DEBAENST)

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association PANG au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision

Ca arrive

Débat :

M MOINE : « Qu'est-ce qu'ils font ? »

M ENIQUE : « C'est une compagnie qui mélange le spectacle vivant, et diffusion sonore. Le projet s'intitule « In tissu » et consiste en la création d'un chœur parlé et chanté pour transmettre un collectage sonore. Le tout est porté par Stella Cohen, qui a procédé à des captations sonores pour aborder et transmettre une pluralité d'enjeux thématiques du « Fil ». L'association est tout récente puisque créée en 2022. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 800 euros à l'association Ca arrive au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Radio Vassivière

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association Radio Vassivière au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision

Cinéma le Colbert

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3000 euros à l'association Cinéma le Colbert au titre de l'exercice 2023,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Librairie la Limouzine

Débat :

R NICOUX : « Pouvons-nous savoir exactement ce que c'est ? »

A DETOLLE : « C'est une librairie itinérante qui se retrouve sur un certain nombre de marchés dont celui de Felletin. Ils présentent à la fois des jeux mais aussi des livres, et font aussi un certain nombre de propositions d'animation en faisant venir des auteurs soit à Felletin, soit à Faux-la-Montagne. Ce n'est pas tellement de la vente de livres ou de jeux, c'est bien de l'animation c'est-à-dire organiser des rencontres avec des auteurs en se déplaçant. Par rapport à une librairie traditionnelle, la différence étant qu'eux se déplacent et font déplacer des auteurs dans des lieux où il n'y a pas de librairie. C'est ça qui est intéressant dans leur approche et cela permet de desservir le territoire, qui sinon serait privé de ce genre d'activités. C'est vrai que cela concerne évidemment moins Aubusson, qui est parfaitement équipé avec une remarquable librairie. Pour le territoire de Gentioux ou Faux-la-Montagne, c'est un apport qui est vraiment très intéressant en terme d'animation. C'est pour ça que je soutiens ce genre de chose, mais que la Commission a proposé quand même l'attribution de 500 euros. »

S DUCOURTIOUX : « Ne sommes-me nous pas dans un domaine typiquement commercial et concurrentiel également ? »

A DETOLLE : « Telles que les choses fonctionnent, Les activités de vente de livres et de jeux aident à financer le reste des activités d'animations. Oui il y a une part d'activité qui est commerciale, mais les deux choses sont séparées et l'activité commerciale vient soutenir l'activité culturelle. Encore une fois, nous n'avons pas d'autres acteurs de ce type qui viennent par exemple sur notre territoire pour proposer ce type d'animations et d'invitations d'auteurs. »

S DUCOURTIOUX : « La médiathèque de Felletin et celle d'Aubusson proposent ce genre d'animations. Pour ma part je voterai contre parce que je pense qu'on est clairement sur un domaine commercial et que ces activités-là d'animations autour du livre sont déjà proposées par les 2 médiathèques Aubusson et Felletin. »

Valérie BERTIN : « Je voudrais juste attirer votre attention quand même sur le volet économique dont tu parles Stéphane, pour dire que tout à l'heure on va examiner un règlement d'aides économiques et que dans ce règlement d'aides économiques sont exclues les associations. »

M MOINE : « Moi j'irai un petit peu dans le même sens que Stéphane, on est dans un secteur concurrentiel. On a une librairie bien connue sur le territoire de la Communauté de communes. On a effectivement nos médiathèques qui sont là pour diffuser et permettre l'accès à la lecture publique. C'est une association qui a été créée en 2021. Je suis très très réservé quant au montant très important. On parlait tout à l'heure de cohérence. Où est la cohérence sur une somme aussi importante ? Moi je pense que 500 euros suffirait largement pour une première demande. Quitte à revoir la position dans les années qui viennent compte-tenu du fait, que j'imagine, que le budget annuel aux associations pourra lui-même évoluer aussi dans les années qui viennent. »

A DETOLLE : « Est-ce qu'on pourrait reprendre cette proposition de 500 euros ? Et Est-ce qu'elle conviendrait à tout le monde ? »

D PRIOURET : « Le fait que le siège soit à Magnat l'Etrange est un petit peu dérangeant. »

A DETOLLE : « Rappelons quand même que l'ensemble du règlement prévoit pouvoir financer des associations qui n'ont pas leur siège sur la Communauté de communes mais qui exercent leur activité ou une partie sur la Communauté de communes. »

S DUCOURTIOUX : « Cela fait quand même plusieurs cases. »

M MOINE : « Et donc pour appuyer ma proposition, quand on regarde le rapport moral qu'ils ont adopté en mars dernier. Ils indiquent intervenir sur Eymoutiers, sur Crocq, sur Giat, La Courtine, sur Faux-la-Montagne effectivement. Donc on voit qu'ils ne sont pas véritablement centrés sur notre territoire. Il serait intéressant de savoir si les collectivités de ces Communes, que je viens d'évoquer, attribuent aussi une subvention. »

P COLLIN : « C'est juste pour la localisation territoriale car il me semble que les années passées, Radio Vassivière faisait toujours un peu monter la pression puisqu'ils n'avaient pas d'antenne, maintenant, ils l'ont et ils émettent bien plus largement et c'est tout à fait normal que maintenant on les soutienne. Et là pour la librairie la Limouzine, même si elle émet un peu sur notre territoire, elle émet très faiblement. »

A DETOLLE : « Pour connaître leurs horaires d'activités, ils sont notamment constamment à Felletin. S'ils travaillaient sur Magnat, il n'y aurait personne. Ils viennent chercher aussi un ensemble de population qui participe à une animation culturelle. »

POUR : 31

CONTRE : 3 (S DUCOURTIOUX – I DUGAUD – MF HAYEZ)

ABSTENTION : 9 (D PRIOURET – L LHERITIER - C BIALOUX – J TOURNIER - D MIOMIANDRE – P COLLIN – L CHEVREUX +son pouvoir C DEBAENST – C COLLET-DUFAYS)

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association La Librairie la Limouzine au titre de l'exercice 2023,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Nuit Noires :

Débat :

C COLLET-DUFAYS : « Comme traditionnellement, je redis que 600 euros ce n'est pas suffisant. »

A DETOLLE : « Est-ce que vous accepteriez pouvoir couper en 2/3 – 1/3, par exemple qu'on mette 300 euros de plus à Nuit Noires et le solde sur l'enduro, dans un esprit équitable ? »

Valérie BERTIN : « Nuit Noires avait eu 300 euros l'an dernier. »

C COLLET-DUFAYS : « Oui mais ce n'est pas assez. »

S DUCOURTIOUX : « Effectivement, Nuit Noires fait un vrai travail avec le lycée et les collèges. Il y a un vrai travail de fond avec les collégiens et les lycéens même s'il n'y a qu'une seule manifestation qui est le point d'orgues de ce travail. Je pense qu'ils méritent effectivement un peu plus que 600 euros. »

A DETOLLE : « Donc on partirait sur 900 euros pour Nuits Noires. Je suis d'accord avec toi Stéphane, cela dit je pense qu'il y a pleins d'association qui font un travail remarquable et que malheureusement nous ne voyons pas sur cette liste-là. C'est un vrai problème. »

B SIMONS : « Pour aller dans le sens des échanges. Moi je ferais bien une autre proposition qui serait donc de suivre la demande de subvention des Nuits Noires à hauteur de 1 000 euros. De faire un complément qui va dans le sens de couvrir la moitié de ce qui est demandé par Felletin Patrimoine Environnement et donc de porter à 2 000 euros au lieu de 1 900 celle de Felletin Patrimoine Environnement pour encourager la réussite et d'attribuer les 500 euros à l'enduro club, comme cela on ne pourra pas dire que je suis sectaire. »

M MOINE : « ça été voté. On ne revient pas dessus »

A DETOLLE : « On serait donc à 900 euros pour Nuits Noires. »

R NICOUX ne prend pas au vote car elle a le pouvoir de P ESTERELLAS.

POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 900 euros à Nuits Noires au titre de l'exercice 2023,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

[Enduro Club Aubussonnais](#)

[Débat ; suite et fin :](#)

A DETOLLE : « Après on serait à 700 euros de plus pour l'enduro. Ce qui porterait la proposition de participation de la Communauté de communes à 1 700 euros. Et il faudra souligner auprès de l'enduro que c'est un vice-président qui habite à Faux-la-Montagne qui a proposé cela. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 700 euros à l'association Enduro Club Aubussonnais au titre de l'exercice 2023
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

M MOINE : « Je voudrais faire deux remarques méthodologiques sur le tableau, il serait bien qu'il y ait une colonne supplémentaire qui reprenne ce qui a été voté l'année précédente. Ce qui donnerait une visibilité plus large. »

Valérie BERTIN : « Cela a également été dit et demandé en bureau. »

M MOINE : « Cela contextualiserait mieux la demande et la deuxième chose, on est le 16 novembre, il serait bien qu'on adopte les subventions au mois de juin après l'adoption du budget parce que les associations qui comptent sur la subvention intercommunale et qui souvent n'est pas tout à fait à la hauteur de ce qu'ils ont demandé, peuvent se retrouver à 1,5 mois de la clôture de leur exercice, dans une situation un peu compliquée. Ce serait mieux qu'ils aient une visibilité. »

Valérie BERTIN : « C'est une volonté du vice-président et c'est d'ailleurs ce qu'il a proposé lors de la Commission. De faire sa Commission en mai de façon à pouvoir avant le Conseil communautaire de l'été, valider les subventions. »

M MOINE : « Nous sommes d'accord, c'est fabuleux. »

S DUCOURTIOUX : « Pour le coup j'ai une autre question ; est-ce qu'on va voir le budget dédié aux associations augmenter ou pas. Là actuellement il y a 20 000 euros. »

Valérie BERTIN : « Pour l'instant je ne peux pas apporter de réponse parce qu'on voit nous aussi des dotations qui baissent et des charges qui augmentent Aujourd'hui je ne peux que vous répondre qu'il sera au moins maintenu. »

D PRIOURET : « Dans le passé c'est monté plus haut ou pas ? »

JL LEGER : « Dans le passé nous avons eu un long débat qu'on ne va pas refaire ce soir au sujet des associations qui s'étaient estimées flouées par un non renouvellement de subventions d'Etat. Est-ce qu'il y a du nouveau par rapport à cela ? Est-ce que quelqu'un le sait ? Non ? Parce qu'il y avait eu une réunion, je ne sais plus si elle était publique ou pas, de concertation à la Scène Nationale à ce sujet. Non, il n'y a pas de nouveau. D'accord. »

A DETOLLE : « Il y a un travail qui continue pour pouvoir repérer plus précisément où sont les différents problèmes qui se sont posés. Mais il n'y a pas de nouveau et personne n'a été touché par la grâce et n'a reçu de subvention supplémentaire par rapport à ce qui avait été envisagé. »

5. Révision des tarifs piscine

Valérie BERTIN présente le rapport suivant.

Rappel du contexte :

En réponse à la pénurie de personnels qualifiés en Creuse ces dernières saisons estivales pour la surveillance de baignade, l'Etat et notamment la DSDEN a sollicité le CREPS de Poitiers/ bureau de Limoges en vue du portage d'une formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) en Creuse en 2024.

Le CREPS s'occupera des apports sur tout l'aspect théorique et pratique en lien avec l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du BNSSA (nage, théorie, sauvetage...) ; la formation envisagée sera de 60 heures allant du 8 janvier 2024 au 19 avril 2024 avec passage de l'examen le 19 avril. Elle se fera sous forme d'un entraînement par semaine au choix suivant le lieu d'habitation (lundi à la Souterraine /mercredi à Aubusson) et des stages les 20,21,22 février à Aubusson et 16, 17, 18, 19 avril à la Souterraine. Cette formation s'adresse principalement aux jeunes qui peuvent la passer dès 16 ans, mais il faut au moins 17 ans pour passer l'examen.

Le CREPS est chargé de la communication ; les proviseurs sont sollicités pour communiquer sur la formation.

La piscine Aquasud est donc retenue pour accueillir une partie de cette formation, ce qui est important en vue de recrutements potentiels futurs.

Présentation de la demande :

La DSDEN a sollicité les collectivités afin de savoir si un tarif préférentiel ou une gratuité pourrait être envisagée le temps de la formation.

Actuellement le tarif plein pour les habitants de Creuse Grand Sud est de 4,00 € la séance et hors CGS de 5,20 € (délibération du 26 octobre 2022).

Il est proposé de mettre en place la gratuité d'accès aux personnes en cours de formation BNSSA.

La formation concernerait une douzaine de personnes, et tous ne viendraient pas à Aubusson, ce qui aura un impact modique sur les recettes.

Par ailleurs, si ce genre de formation au sein du Centre Aquasud pouvait s'étendre à une formation de Maîtres-Nageurs Sauveteurs, il peut être d'ores-et-déjà intéressant d'en prévoir la gratuité.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la gratuité des tarifs pour les BNSSA et MNS en cours de formation,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

3) Développement, Aménagement et Transitions

6. Règlement d'aides économiques en lien avec le SRDEII

C COLLET-DUFAYS présente le rapport ci-après.

Rappel du contexte

La Région est la collectivité responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique (Loi NOTRe).

Elle élabore, dans ce cadre, un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui :

- Définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.
- Organise la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

C'est dans le cadre du schéma régional de la Nouvelle Aquitaine et de sa compétence de développement économique que la Communauté de communes Creuse Grand Sud valorise et accompagne les secteurs d'activités et/ou filières ayant un impact stratégique pour le développement du territoire et ce depuis plusieurs années.

Objet de la demande

Il s'agit d'élaborer un règlement d'aides économiques permettant d'apporter une aide financière directe aux entreprises par la mise en place d'un fonds d'aides économiques.

Ce fonds est destiné à apporter une aide dans le cadre des priorités que Creuse Grand Sud se donnent dans sa stratégie de développement économique, particulièrement à destination des petites entreprises de moins de 10 salariés.

Le règlement prévoit la typologie d'entreprises bénéficiaires, les exclusions, les dépenses éligibles, les montants d'aides envisagés entre 1 000 € et 5 000 €, les conditions d'octroi et d'instruction et les sanctions.

Afin d'octroyer ses aides, il est proposé de créer une commission d'attribution des aides.

Elle serait composée d'acteurs locaux et de représentants de la collectivité qui ne peuvent avoir de lien direct avec les entreprises aidées :

Pour les acteurs locaux

- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante d'Initiative Creuse.

Pour la collectivité

- Le Président ou la Présidente de Creuse Grand Sud.
- L'élu ou l'élue au développement économique, au tourisme et au numérique.
- L'élu ou l'élue à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire.

Avant cette commission d'attribution des aides, la Commission Economie et Numérique comprenant au moins un membre de chaque Commune donnera son avis sur les projets sans entrer dans le détail. A cette commission seront adjoints :

- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante de l'association des commerçants d'Aubusson, de Felletin et de toute assemblée représentant officiellement les commerçants sur le territoire.
- Le Président ou la Présidente ou son représentant ou sa représentante du Club d'Entreprises du territoire.

Eléments d'appréciation

Sans être décisive, l'aide octroyée par la Communauté de Communes pourrait être considérée comme un apport utile notamment pour les dossiers bancaires.

Ce projet de règlement doit encore être validé par la Région Nouvelle Aquitaine, afin de vérifier qu'il corresponde aux orientations du SRADDET. Une convention spécifique à Creuse Grand Sud devrait être proposée par la Région dans les mois à venir, ce qui validera le contenu du règlement.

Conséquences financières

Le fonds de soutien aux entreprises de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est composé d'une dotation annuelle en investissement et en fonctionnement votée chaque année en Conseil Communautaire.

Le montant de l'aide par entreprise sera compris entre 1 000 et 5 000 euros nets. Le taux d'intervention est de 12.5 % maximum sur les dépenses éligibles hors taxes.

Dans certains cas, l'aide peut se voir majorée de 1 000 euros maximum (dans la limite des 5 000 euros maximum d'aide mobilisable) si le dossier inclut un impact positif en matière d'emploi (création d'emploi, insertion professionnelle...) et/ou de développement durable (économie d'énergie, impact environnemental...).

Le nombre de dossiers financés dépend du montant global des aides accordées.

Pour 2023, le budget primitif prévoyait une enveloppe de 25 000 € en investissement et 10 000 € en fonctionnement. Il est proposé de reconduire au moins à ces montants le budget alloué pour 2024.

Débat :

R NICOUX : « C'est juste une remarque par rapport aux exclusions. On voit dans les exclusions ; « les activités liées au tourisme et dans ces activités il y a campings, hôtels, restaurants, hôtels-restaurants, gîtes, sauf si caractère permanent avec ouverture 10 mois sur 12. » Cela veut dire qu'on exclut complètement les campings. Parce qu'il n'y a pas un seul camping sur notre territoire qui soit ouvert plus de 10 mois. Cela veut dire qu'on les exclut totalement. Après on dit que seront soutenues les opérations de tourisme innovant. Il faudrait peut-être qu'on réduise pour les campings la durée d'exclusion parce que c'est un peu gênant. »

C COLLET-DUFAYS : « Du coup, sur le temps où on a travaillé en Commission, cela ne nous a pas intrigué ou heurté parce qu'effectivement cela exclut les campings sur la durée, mais on cherche aussi des façons du tourisme innovant et donc peut être aussi de faire en sorte que l'accueil soit sur une plus grande durée sur l'année. Donc peut être aussi d'ouvrir les campings sur une plus longue période. Moi j'entends la remarque et je ne dis pas non. Vous avez vu que ce règlement peut évoluer. Donc effectivement si on trouve que ça devient pertinent, pourquoi ne pas l'imaginer. Vous avez vu que la prochaine délibération concerne aussi le tourisme, donc on peut prendre note et imaginer qu'il y a quelque chose à envisager de ce point de vue-là. »

M MOINE : « Je vais aller dans le même sens que Renée. Cela veut dire qu'on exclut les campings qui sont ouverts l'été, qui sont des pourvoyeurs de taxe de séjour non négligeable et pour celui d'Aubusson, qui a été occupé à 80 % cette année. Cela veut dire que l'on exclut le tourisme populaire et cela m'embête parce qu'on sent qu'il y a un regain sur cette part de tourisme, entre des gens qui ont des campings cars qui stationnent en camping ou des gens qui sont en hébergements plus classiques en toiles ou caravanes (quoique la caravane perd des parts de marché au bénéfice des campings cars en ce moment), mais c'est quand même dommage, on envoie un signal négatif à toute une frange de la population, je vais faire un plaidoyer pour Domont mais le camping d'Aubusson a besoin de soutien et d'investissements sur ses équipements sanitaires par exemple. Cela serait dommage qu'il ne puisse pas en bénéficier, alors même, je me répète, qu'il est un pourvoyeur important de taxe de séjour. »

C COLLET-DUFAYS : « La raison pour laquelle nous avons formulé de cette manière, c'est parce que nous souhaitons être attentifs à la multiplication des Airbnb. Donc il faut qu'on trouve une formulation qui ne pénalise pas ce type d'activité économique touristique mais qui nous permette aussi de préserver notre territoire du développement exponentiel des Airbnb. »

R NICOUX : « Cela ne les exclut pas dans ce qui est proposé. »

C COLLET-DUFAYS : « Ce que moi je vous propose c'est qu'on les rajoute. La difficulté c'est qu'on a quand même dit sur les entreprises qu'il fallait qu'elles aient quand même une certaine activité. Donc on ne peut pas bouger ce curseur-là, si on ne bouge pas les autres curseurs. »

M MOINE : « Et si on met l'accent sur la dimension sociale. Le camping évidemment, il coche la case. »

C COLLET-DUFAYS : « Alors du coup, quelle formule ? Sur 7 mois avril-octobre cela vous convient ? »

S DUCOURTIOUX : « Il faut rester vigilant sur l'aspect dont tu parlais tout à l'heure, ne pas non plus nous retrouver à soutenir des activités du type Airbnb. »

P COLLIN : « Si cela ne concerne que le camping, pourquoi ne pas le nommer ? »

C COLLET-DUFAYS : « C'est ça, sauf camping. »

R NICOUX : « Il faut effectivement les sortir de l'exclusion. »

C COLLET -DUFAYS : « Très bien. Je regrette que certains d'entre vous n'aient pas été présents à la Commission éco. »

R NICOUX : « On ne peut pas être à toutes les Commissions ni toutes les réunions. »

M MOINE : « Il faut bien qu'il y ait une valeur ajoutée aux Conseils communautaires. »

Valérie BERTIN : « Et en fait les hôtels-restaurants avaient été enlevés car vous êtes allés sur des réunions où il y a des fonds dédiés tourisme. »

C COLLET-DUFAYS : « Donc au-delà de cet ajout pertinent, d'autres réflexions ? »

R NICOUX : « Il faut qu'on regarde la rédaction car ce n'est pas si simple ce qu'on vient de dire. Le « Sauf », il faut savoir où on le met. »

C COLLET-DUFAYS : « On a dit qu'on retirait les campings de l'exclusion. »

R NICOUX : « Il faut qu'on regarde. Les activités liées au tourisme cela va être compliqué car quand on dit le camping, il est lié au tourisme, qu'on le veuille ou non. »

L LHERITIER : « Il faut exclure les locations de meublés dans ce cas-là »

V GUENAUULT : « C'est le caractère non permanent. Les activités liées au tourisme sauf caractère permanent. Donc celles qui sont sur 12 mois, elles y étaient de toute façon. »

M MOINE : « Il faut enlever « camping » de la parenthèse. Il faut marquer : « sauf si camping ou caractère permanent. » »

C COLLET-DUFAYS : « Est-ce que tout le monde est d'accord avec la formulation. Alors on est sur quel paragraphe et sur quelle page ? On est donc sur le règlement d'attribution. Donc effectivement si on met la phrase : « les activités liées au tourisme « hôtels, restaurants, hôtels-restaurants, gîtes » sauf si caractère permanent. De fait les campings ne sont pas concernés par l'exclusion. »

Valérie BERTIN : « Non, il faut mettre : « hôtels, restaurants, hôtels-restaurants, gîtes sauf campings. » »

P COLLIN : « Si les campings ne sont pas cités, ils ne sont pas dans l'exclusion. »

M MOINE : « Les activités liées au tourisme « hôtels, restaurants, hôtels-restaurants, gîtes » sauf campings ou activités à caractère permanent. »

V GUENAUULT : « Le but n'était pas d'exclure les activités liées au tourisme. »

P COLLIN : « Elles y étaient sauf si elles sont permanentes. »

V GUENAUULT : « Si c'est sur 12 mois, il n'y a pas de problème. »

R NICOUX : « Oui mais un camping ne sera jamais ouvert 12 mois. »

V GUENALT : « Oui donc si vous enlevez « campings », vous avez résolu le problème. »

C COLLET-DUFAYS : « Je vais juste retirer le mot et voilà. »

R NICOUX : « Et plutôt que de mettre entre parenthèses, on met deux points et c'est ceux qui sont derrière les deux points qui sont exclus. »

A DETOLLE : « Je voulais simplement revenir sur l'exclusion explicite des associations. Une association qui paie ses impôts commerciaux et qui ne reçoit pas de subvention est une entreprise comme les autres et elle est considérée comme telle par les services fiscaux. Il n'y a aucune raison qu'elle soit exclue des aides économiques qui pourraient être attribuées. Simplement c'est vrai qu'elle fonctionne sur un autre modèle mais elle va remplir les mêmes fonctions et peut être même parfois plus. Mais comme elles ne sont pas citées dans les exclusions, il y a aucun problème de ce point de vue-là. Je dis cela en tant que représentant de l'économie sociale et solidaire. »

B SIMONS : « C'était juste pour me rafraîchir la mémoire, les 10 000 euros pour les opérations de fonctionnement, c'est quel type d'opérations de fonctionnement ? »

C COLLET-DUFAYS : « Moi j'étais resté sur les 25 000. Pourquoi on a rajouté 10 000 en fonctionnement ? »

C COLLIN : « Parce qu'il y avait 15 000 en investissement et 10 000 en fonctionnement. »

C COLLET-DUFAYS : « L'enveloppe fait 35 000 en tout. »

C COLLIN : « 25 et 10 du coup. »

C COLLET-DUFAYS : « Oui c'est ça. »

V GUENALT : « En fait les aides économiques sont versées à partir d'un compte d'investissement quand l'aide va aller aider à un investissement, un équipement. Et elles sont versées à partir d'un compte de fonctionnement quand elles vont aider une action (par exemple, financer une manifestation, un forum, un salon...). C'est du fonctionnement pour la structure donc cela doit aussi partir de nos comptes de fonctionnement. »

C COLLET-DUFAYS : « C'est une précision intéressante car cela nous donnera aussi une orientation sur les aides que l'on donne. On va plus soutenir l'investissement que le fonctionnement mais on met aussi le doigt sur le fonctionnement et qui peut être intéressant sur des communications marketing. »

R NICOUX : « Une question, par rapport à ce qui existait, quel est le montant total attribué en 2023 ? »

C COLLET-DUFAYS : « On n'a pas fait d'aide économique en 2023. C'est pour 2024. »

R NICOUX : « Parce que le budget primitif 2023 prévoyait une enveloppe. »

Valérie BERTIN : « Tout à fait et qui a été versé à initiative Creuse. Il y avait de mémoire 24 052 euros. »

R NICOUX : « Donc ce n'est pas la Communauté de communes qui directement a versé ces aides. »

C COLLET-DUFAYS : « On avait bien voté pour donner ce montant à Initiative Creuse. »

R NICOUX : « Autre question, le règlement d'attribution n'est pas encore rédigé. On se base sur quoi ? »

C COLLET-DUFAYS : « Si, il est en annexe. »

R NICOUX : « Je l'ai ce règlement mais je ne vois pas sur quoi on se base pour attribuer 1000, 2000, 3000 ou 5000 euros ? Il va falloir voir les critères quand même. Ce n'est pas élaboré tout ça. »

M MOINE : « C'est 12,5 % que j'ai lu. »

R NICOUX : « Oui c'est ça mais après il y aura sûrement des critères auxquels les entreprises devront répondre. »

C COLLET-DUFAYS : « Je reviens effectivement sur le processus. On reçoit les demandes, on a donné le cadre et il faut que cela soit accepté par la Région. Ensuite les demandes arrivent au service de la Com Com. Une Commission se réunit avec les élus. Donc peut être effectivement, il faudra rajouter une séance d'évaluation de critères mais ce sera la Commission d'attribution d'aides qui le fera car on ne pourra pas donner d'informations confidentielles. »

Valérie BERTIN : « Ce que Renée veut dire c'est sur la recevabilité d'un dossier. Quels seront les critères ? »

C COLLET-DUFAYS : « On a donné le cadre dans le règlement. »

Valérie BERTIN : « C'est l'article 8. »

M MOINE : « Il faut aussi qu'on ait présent à l'esprit d'être assez rapide dans le traitement des demandes. Souvent le temps de l'entreprise n'est pas du tout le même que le temps de la collectivité. C'est donc important d'être réactif, d'avoir les dossiers les plus simples possible et les délais les plus serrés possible. »

C COLLET-DUFAYS : « Je réponds à Renée : l'article 8 : « les modalités d'instruction et de versement. 3 critères établis par la Région NA : sociaux, de sobriété des ressources naturelles et décarbonations et 3 critères principaux définis par la Commission d'attribution des aides : pertinence économique du projet pour l'entreprise, pertinence de l'activité sur et pour le territoire de Creuse Grand Sud. »

R NICOUX : « D'accord mais après comment on définit le montant à attribuer entre 12 000 et 5 000 ? »

M MOINE : « Par les 12,5 %. Cela dépend de l'investissement de l'entreprise. »

R NICOUX : « Mais cela va dépendre aussi s'ils répondent à tous les critères ? C'est 12,5 maximum, mais on peut avoir moins. »

M MOINE : « Oui on peut avoir moins. Si les 12,5 représentent moins. »

R NICOUX : « Si c'est 12, 5 et qu'il y a tous les critères ok, mais si c'est en dessous et s'il n'y a pas tous les critères, comment on fait ? »

Valérie BERTIN : « Puis nous on aura une enveloppe aussi. »

R NICOUX : : « Une fois qu'on a terminé l'enveloppe, c'est fini. »

Valérie BERTIN : « 2024 sera une année de test. Michel MOINE a raison et je le rejoins quand il dit qu'il faut de la réactivité et de la rapidité. On a quand même prévu un examen sur la partie administrative, après une réunion d'examen des dossiers, puis un passage en Commission d'attribution, puis en Conseil communautaire car c'est le Conseil qui validera. Donc effectivement tout cela prendra du temps. »

R NICOUX : « Il faut donner une date pour rendre les dossiers. »

Valérie BERTIN : « Je pense qu'il faudra 2 examens par an. C'est un règlement qui n'existait pas et qu'on a souhaité mettre en place pour retrouver un peu de sens et la vocation d'une Communauté de communes qui est d'agir sur le développement économique. »

C COLLET-DUFAYS : « Cela a demandé beaucoup de travail de la part des services. Il faut quand même les remercier car cela a été beaucoup de réflexions et de recherches pour essayer d'avoir quelque chose qui ressemble à un cadre quand même. Et qui ne ressemble pas trop à une usine à gaz et pas trop complexe à comprendre. Je pense qu'on a quand même des bonnes bases. Et ensuite qu'on ait un processus qui implique un peu tout le monde mais qui soit relativement fluide. Après 2024, sera vraiment une période d'expérimentation car je crois que la Région va revenir vers nous avec un nouveau Schéma et on sera vraiment sur des temps courts. Je mets au vote. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le projet de règlement d'attribution pour les aides directes aux entreprises sises sur le territoire de Creuse Grand Sud joint en annexe,
- **SOLLICITE** la Région Nouvelle Aquitaine en vue d'obtenir la validation dudit règlement,
- **VALIDE** la composition de la commission d'attribution des aides.
- **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Convention de partenariat avec Creuse Tourisme, la CCI et d'autres EPCI de la Creuse pour rechercher des investisseurs touristiques

C COLLET-DUFAYS présente le rapport ci-après.

Rappel du contexte

Depuis 2022, l'Agence de Développement et de Réservations Touristique (ADRT) « Creuse Tourisme », la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Creuse (Grand Guéret, Creuse Sud-Ouest, Pays Dunois, Bénévvent-Grand Bourg, Portes de la Creuse en Marche, Creuse Confluence, Pays Sostranien) ont mis en place un partenariat technique et financier pour rechercher des investisseurs touristiques. Seuls 2 EPCI (Creuse Grand Sud et Marche & Combraille en Aquitaine) n'ont pas été parties prenantes de ce dispositif en 2022-2023 et sont sollicités pour le rejoindre pour la période triennale 2024-2026.

Il s'agit de qualifier et de développer l'offre touristique, d'attirer des investisseurs recherchant des biens immobiliers à vocation touristique et de bénéficier d'un accompagnement par une agence spécialisée (Ancoris) dans la prospection et la détection de projets structurants.

Un bilan de cette action fait état à la mi-octobre 2023 des résultats suivants :

- plus de 80 cahiers des charges d'investisseurs ont été transmis par Ancoris (dont une trentaine adaptés à la Creuse),
- une vingtaine d'offres de reprise ont été affichées sur le site internet dédié d'Ancoris,
- des contacts ont été établis, des visites de biens (gîtes, campings, ...) ont été réalisées
- une concrétisation s'est faite à savoir la vente des hébergements appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Présentation de la demande

A travers une nouvelle convention de partenariat technique et financier, Creuse Tourisme propose de poursuivre cette mission de recherche d'investisseurs touristiques en 2024-2026 en l'élargissant aux 2 autres EPCI de la Creuse, dont la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Il s'agit :

- pour les EPCI et la CCI :
 - d'identifier des offres de reprise,
 - d'aider au recueil des éléments d'information sur les biens,
 - d'accueillir et d'aider à l'installation.
- pour Creuse Tourisme :
 - d'identifier et de qualifier les offres de reprises ou biens immobiliers/fonciers,
 - de préparer les éléments descriptifs,
 - d'assurer l'interface entre porteurs de projets et cédants (en lien avec

- Ancoris),
- d'assurer l'interface avec Ancoris,
- d'assurer la coordination de la mission (réunions de suivi, transmission de cahiers des charges investisseurs, etc...

Éléments d'appréciation

La reprise des entreprises touristiques est délicate et certaines activités s'arrêtent faute de repreneurs. Par ailleurs, le marché national se structure avec l'arrivée de nouveaux opérateurs et l'émergence de nouveaux concepts d'hébergements hybrides.

Comme les « vitrines des offres » ne suffisent plus, plusieurs facteurs plaident en faveur d'une démarche proactive pour rechercher des investisseurs touristiques :

- une image de la Creuse qui évolue favorablement,
- un attrait des touristes pour les grands espaces et la nature préservés,
- une stratégie d'attractivité du Conseil Départemental de la Creuse et des EPCI,
- un potentiel de biens à reprendre ou de biens immobiliers pouvant accueillir une activité touristique,
- une nécessité de renouveler l'offre (hébergement notamment) avec de nouveaux concepts (hébergements « grands formats », hébergements insolites et/ou écologiques, hébergements hybrides...),
- une volonté de capter de nouvelles clientèles en proposant de nouvelles offres,
- un marché de l'investissement touristique qui se restructure,
- un enjeu à capter des investisseurs privés et leur savoir-faire marketing.

La participation de Creuse Grand Sud à cette démarche proactive de prospection d'investisseurs touristiques permettrait de :

- Développer une attractivité ciblée et sur mesure de la Creuse auprès d'investisseurs et de porteurs de projets touristiques en cohérence avec le schéma départemental de développement touristique,
- Détecter des projets d'implantation novateurs à forte valeur ajoutée pour la Creuse, afin de renforcer et renouveler l'offre d'hébergements et de loisirs, maintenir un équilibre territorial et favoriser les retombées économiques,
- Valoriser le patrimoine immobilier et foncier de la Creuse (affaires à reprendre, biens de caractère, friches, bâtis à réhabiliter, ..) en attirant les investisseurs touristiques et en bénéficiant de la visibilité de la plateforme Pôle Implantation Tourisme à l'échelle nationale.

Pour mémoire, le modèle de convention 2022-2023 est fourni en annexe, celui de 2024-2026 sera établi sur le même modèle.

Éléments financiers

Ce dispositif coûte 90 000 € sur 3 ans (2024-2026) avec un financement à 80% du Fonds National d'Aménagement Du Territoire (FNADT) Massif Central, soit 72 000 € sur 3 ans. Ainsi, le reste à charge pour Creuse Tourisme et les EPCI est de 18 000 € sur 3 ans, soit 6 000 € / an.

La participation de Creuse Grand Sud à ce dispositif s'élèverait à 400 € / an pendant 3 ans si la Communauté de communes Marche & Combraille en Aquitaine s'y engage également (voire 450 € si ce n'est pas le cas).

Débat :

P COLLIN : « Sur cette convention, si on fait le calcul, elle a été menée depuis 2 ans sur d'autres EPCI. Mais quand on regarde leur bilan sur une vingtaine d'offres, puisqu'ils délèguent auprès d'une entreprise cette promotion, il y a eu une concrétisation. Donc si le montant était le même, c'est-à-dire de 30 000 euros par an, approximativement, peut-être un peu moins car on ne participait pas. 28 500 euros pour un bien en 2 ans, même si cela nous fait donner que 450 euros, je pense que c'est donner du foin au vent. »

C COLLET DUFAYS : « Pour tempérer, j'entends, et ça se comprend très facilement. »

P COLLIN : « Mais c'est de l'argent public. »

C COLLET DUFAYS : « Pour tempérer, on était aussi en période de COVID avec un ralentissement économique. Il faut le temps que la machine se mette en route quand même et aujourd'hui on ne parle que d'un montant de 400 euros par an sur 3 ans. Donc on ne va pas se priver. »

P COLLIN : « Le montant global est quand même de 90 000 euros sur les 3 ans. Soit 30 000 par an et lors des 2 années précédentes, une réalisation. Champion du monde les gars ! »

C COLLET DUFAYS : « On sera attentif à ce qu'il y ait de l'opérationnel derrière. »

C COLLIN : « Je pense que c'est un bon job. Surtout en période COVID, il y avait plein de gens qui voulaient fuir la ville. Donc je pense qu'ils ont raté peut-être quelques opportunités. C'est juste une remarque. »

C COLLET-DUFAYS : « Donc on a bien fait de ne pas y aller il y a 2 ans. »

P COLLIN : « Je pense et si on peut en vendre un en 3 ans, cela nous aura coûté 1200 balles ce n'est pas cher payé. »

JL LEGER : « Je ne voulais pas en parler, mais vous savez peut-être que l'IME du Monteil-au-Vicomte a été racheté par la Fédération des Œuvres Laïques pour en faire un Centre de loisirs avec un hébergement de grande capacité. Puisqu'on en manque dans le Département. Et bien on va avoir un dossier qu'on va pouvoir déposer à ces gens-là, ce sera le Foyer de Gentioux qui sera libéré sans doute dans 4 ans. Donc si ces gens-là savent faire et bien qu'ils y aillent. Il y aura une belle friche administrative à reprendre. »

C COLLET-DUFAYS : « Je mets au vote. Je termine en vous disant que lors de la Commission économique du 17 octobre nous avons comme ordre du jour l'étude de la convention avec les consulaires que nous n'avons pas eu le temps de vous présenter car le règlement sur les aides économiques nous a pris beaucoup de temps. Il y aura une réunion de travail en visioconférence le 29 novembre. On en enverra aux membres de la Commission économique, le lien par mail d'ici la fin de la semaine je pense. »

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (P COLLIN)

POUR : 42

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **INTEGRE la démarche de recherche d'investisseurs touristiques sur l'ensemble des EPCI Creusois, initiée par Creuse Tourisme et la CCI de Creuse**
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents et notamment la **convention de partenariat de recherche d'investisseurs touristiques avec l'ADRT « Creuse Tourisme », la CCI de la Creuse et les autres EPCI associés**, pour la période à venir 2024-2026.

4) Technique

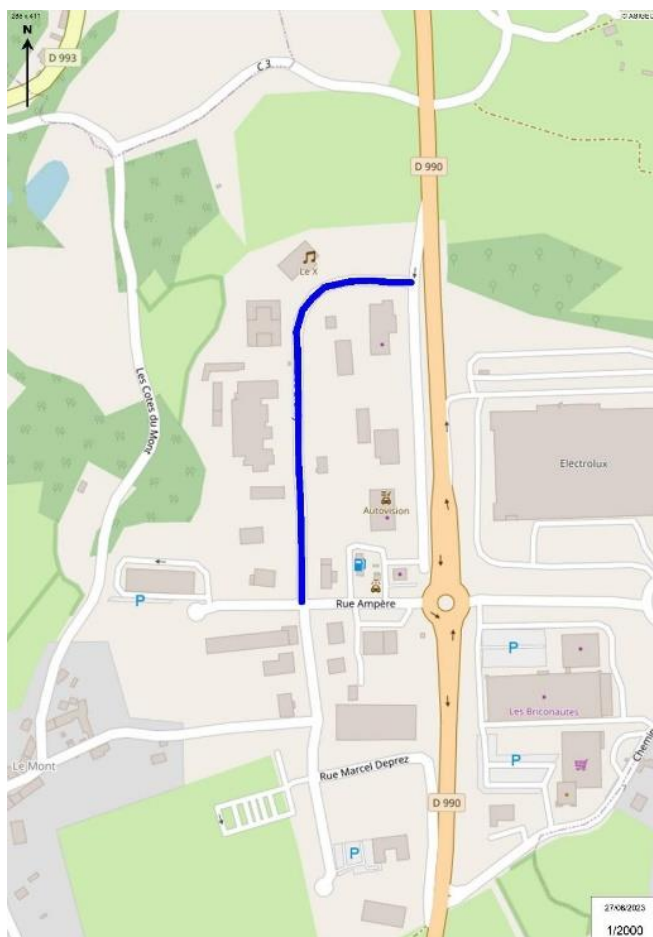
8. Attribution du marché de travaux 2023 de la zone d'activités du Mont à Aubusson

C BIALOUX présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

Lors du Bureau communautaire du 10 mai 2023, il a été sollicité une demande dans le cadre du programme de DETR 2023 pour la sécurisation et la réfection de la rue Branly, dans la zone d'activités du Mont à Aubusson, au sein de laquelle plusieurs tronçons ont déjà fait l'objet d'une réfection entre septembre 2019 et décembre 2021.

Les travaux portent sur environ 350 mètres de chaussée. La réfection de cette section est nécessaire au vu des dégradations de la voirie existante supportant un trafic poids-lourds.



Présentation de la demande

Les travaux consistent en la réfection de la structure de chaussée ainsi que de la couche de roulement (rabotage sur 15 cm, Grave Bitume GB 0/14 sur 9 cm et Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 sur 6 cm en couche de roulement). Ils intègrent les différentes mises à

niveau d'ouvrages présents en chaussée.

Le montant prévisionnel des travaux a été établi à 104 927 € HT.

Le programme, la typologie des travaux et l'estimation ont été réalisés par l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse qui a été sollicitée en août 2023 par convention pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de pallier les vacances de postes aux services techniques – Coût forfaitaire de la mission de 3 000 € HT).

Cette mission d'AMO comprend également la rédaction du dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'analyse des offres remises. Cette dernière est présentée synthétiquement ci-dessous.

Eléments d'appréciation

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux annonces légales le 5 octobre 2023 pour un marché en procédure adaptée (MAPA).

Deux entreprises ont remis une offre : COLAS (Centre de Guéret) et EUROVIA Poitou Charentes Limousin (Aubusson). Aucune des deux n'a souhaité proposer de variante à la solution de base.

Les critères de notation, techniques (60 % de la note), prix (30 % de la note) et délais (10 % de la note), conduisent à classer EUROVIA en premier et COLAS en second.

Voir tableau ci-contre établi par l'AMO.

Pour éclairage de ce classement, l'écart est tenu entre ces deux entreprises, le delta se fait sur le délai de réalisation des travaux proposé – 1 semaine hors travaux préparatoires pour EUROVIA - et un léger écart de prix. Ceci s'explique du fait du caractère tout à fait courant de ces travaux pour des entreprises nationales dont la technicité est reconnue.

Eléments financiers

L'offre qu'il est proposé de retenir suite à l'analyse est donc celle d'EUROVIA pour un montant de 94 711,65 € HT (soit 113 653,98 € TTC), ce qui est compatible avec le budget alloué.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **RETIENT** l'entreprise la mieux-disante EUROVIA PCL
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à engager la dépense estimative de 113 653,98 € TTC en notifiant l'attribution de ce marché à EUROVIA PCL (Aubusson),
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération et au déroulement de ce marché.

Tableau général base

Maitre de l'ouvrage : Com Com Creuse Grand Sud

N° d'affaire et objet : Programme voirie 2023

Base de notation des sous-critères sur :

Montant estimation total : 100 000,00

Libellé		COLAS		EUROVIA	
		Note	Pondérée	Note	Pondérée
VALEUR TECHNIQUE	60%				
Sous critère 1 noté sur 10 points Moyens humains, matériels et techniques mis en oeuvre pour ce chantier	10%	8,00	8,00	8,00	8,00
Sous critère 2 noté sur 15 points Appréhension des contraintes et actions pour y remédier (indiquer de façon précise la liste des contraintes recensées sur le site et apporter les solutions envisagées) Joindre les plans de circulations et dévoiement en phases travaux, ainsi que l'implantation de la zone de stockage envisagée.	15%	8,00	12,00	8,00	12,00
Sous critère 3 noté sur 25 points Organisation du chantier, programme d'exécution des ouvrages, descriptions techniques des phases (indiquer de façon précise le phasage du chantier, la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier et la procédure technique expliquant le déroulement de chacune)	25%	8,00	20,00	8,00	20,00
Sous critère 4 noté sur 5 points Indications concernant la provenance et les caractéristiques des principales fournitures et les références des fournisseurs correspondants (joindre fiches techniques des produits utilisés)	5%	8,00	4,00	8,00	4,00
Sous critère 5 noté sur 5 points Principales mesures liées aux travaux pour assurer la sécurité et la protection de la santé du personnel et des riverains y compris accessibilité aux habitations, aux commerces. (Joindre une note précise sur ces différents points)	5%	10,00	5,00	10,00	5,00
➤DELAÏ de réalisation phase ferme (semaines)	travaux	3,00		1,00	
	10%	3,33		10,00	
Commentaires					
	70%	52,33		59,00	
Classement		2		1	
PRIX HT		100 125,00		94 711,65	
	30%	28,38		30,00	
Classement		2		1	
TOTAUX					
		80,71		89,00	
Classement		2		1	
Proposition de décision					
Commentaires		moyens humains et matériels complet. Contraintes générales travaux sous alternat. 3 semaines de travaux prévu à l'acte d'engagement et seulement 2 semaines dans le planning incohérence Liste fournisseur avec délais d'approvisionnement. Démarche sécurité +++		Engagement produit mais non signé. Phasage des travaux décrit. Plan de circulation fourni. Démarche sécurité +++	

9. Choix du Maître d'œuvre pour les ateliers intercommunaux

Rappel du contexte

Lors du Conseil communautaire du 26 octobre 2022, il a été déposé un dossier dans le cadre du programme de DETR 2023 pour la réfection des ateliers intercommunaux.

Le plan de financement a été revu en Bureau le 28 septembre 2023 avec les éléments suivants :

DEPENSES		RECETTES		
Détails	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
<i>Travaux</i>	<i>238 100 €</i>	<i>Etat DETR</i>	<i>150 000 €</i>	<i>50%</i>
<i>Révision des indices 8%</i>	<i>19 048 €</i>	<i>Conseil Départemental 23 (boost'ter)</i>	<i>44 430 €</i>	<i>14,8%</i>
<i>Maîtrise d'œuvre 12%</i>	<i>28 572 €</i>	<i>DSIL</i>	<i>45 570 €</i>	<i>15,2%</i>
<i>CT</i>	<i>4 100 €</i>	<i>Intracting Banque des Territoires ?</i>		
<i>SPS</i>	<i>3 000 €</i>			
<i>Imprévus</i>	<i>7 180 €</i>	<i>Autofinancement</i>	<i>60 000 €</i>	<i>20%</i>
TOTAL HT	300 000 €	TOTAL HT	300 000 €	100%

Pour rappel, les ateliers intercommunaux des services techniques sont situés Avenue d'Auvergne à Aubusson. Ce bâtiment abrite le personnel des services techniques et d'une grande partie du service public de gestion des déchets de la Communauté de communes, ainsi que les équipements afférents à ces services (véhicules, matériels, outils, matériaux, bacs...).

Au sein de ces locaux, on trouve des lieux de nettoyage, stockage et d'entretien et réparation des outils de travail des services, garages des bennes à ordures ménagères, mais aussi des locaux du personnel, vestiaires et douches et un bureau pour les chefs d'équipes. Ce bâtiment vétuste n'assure plus une sécurité optimale et un bon fonctionnement des services et de leur personnel.

Cette opération 2023 – 2024 est financée en partie par l'Etat (DETR) et par le Conseil Départemental de la Creuse (Contrat Boost'Ter).

Présentation de la demande

Afin d'améliorer l'environnement professionnel des équipes techniques utilisatrices des ateliers, la Communauté de communes souhaite entamer un programme d'investissements sur cet équipement.

Les choix des travaux portent sur des investissements de sécurité (notamment électrique, télésurveillance et environnementale concernant l'assainissement)

d'amélioration énergétique du bâtiment et participent au plan d'efficacité énergétique développé par l'EPCI.

Ces travaux consistent en :

- la rénovation de la toiture faux-plafonds et isolation – en vue d'une possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation électrique, charpente bac acier avec module photovoltaïque
- des changements des huisseries, portes et surtout portes sectionnelles pour réduire voire supprimer les déperditions énergétiques
- des travaux de remise aux normes électriques, révision de l'éclairage extérieur, et de la télésurveillance
- la fourniture et pose d'une pompe à chaleur, là encore pour réduire les factures énergétiques
- des travaux de branchement à l'assainissement collectif
- la fourniture et pose d'un portail automatique
- les autres petits travaux nécessaires en plomberie, revêtement peinture, VMC...

Eléments d'appréciation

Ces travaux nécessaires portent sur plusieurs investissements :

- la rénovation de la toiture faux-plafonds et isolation – en vue d'une possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation électrique, charpente bac acier avec module photovoltaïque
- des changements des huisseries, portes et surtout portes sectionnelles pour réduire voire supprimer les déperditions énergétiques
- des travaux de remise aux normes électriques, révision de l'éclairage extérieur, et de la télésurveillance
- la fourniture et pose d'une pompe à chaleur, là encore pour réduire les factures énergétiques
- des travaux de branchement à l'assainissement collectif
- la fourniture et pose d'un portail automatique
- les autres petits travaux nécessaires en plomberie, revêtement peinture, VMC...

Le montant prévisionnel de ces travaux s'établit à hauteur de 238 100,00 € HT y compris SPS et CT, auquel s'ajoutera le montant de maîtrise d'œuvre. L'estimation des travaux résulte d'une phase de sourcing ayant permis de définir les montants prévisionnels des futurs lots du marché.

Un Diagnostic Technique Amiante avant travaux devra être réalisé. La structure du bâtiment sera vérifiée.

Le coût attendu de la maîtrise d'œuvre étant estimé en deçà du seuil de 40 000 € HT, il est pour cela possible de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-8, modifié par le décret n° 2019-259 et par le décret n° 2019-1344.

Ainsi, la Communauté de communes a consulté le 13 septembre 2023 la SARL Baudoin Béatrice Architecte, sise à Aubusson, pour une mission complète de maîtrise d'œuvre sur la base d'un programme reprenant les éléments de travaux précisés ci-dessus.

Suite à une visite sur site, une offre sous pli a été remise le 2 octobre 2023. Cette offre a été ouverte le 4 octobre 2023.

La candidature proposée est composée sous la forme du groupement d'entreprises suivantes :

- SARL Baudoin Béatrice Architecte, mandataire du groupement,
- le Bureau d'Etudes Mathieu Penaud (BEMP), compétent en Electricité, Fluide et Thermique,
- le Bureau d'Etude Sigma Ingénierie, compétent en Structure.

Les compétences et références présentées par cette équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre sont tout à fait satisfaisantes pour répondre à la mission de maîtrise d'œuvre.

Eléments financiers

D'un point de vue financier, et étant donnés les forts aléas identifiés (volatilité du coût des travaux mais aussi présence de fissures relativement récentes sur le bâtiment pouvant laisser penser à des désordres géotechniques du sol support, travaux de mise aux normes indispensables concernant l'assainissement, etc...), l'offre proposée est basée sur un **taux dégressif par palier** en fonction du montant des travaux :

- **11 % d'honoraires de 200 à 250 k€ HT de travaux,**
- 10,5 % de 250 000 à 300 000 € HT de travaux,
- 10 % de 300 000 à 350 000 € HT de travaux,
- 9,5 % de 350 000 € HT à 400 000 € HT de travaux,
- 9 % de 400 000 à 450 000 € HT de travaux,
- 8,5 % de 450 000 à 500 000 € HT de travaux.

Ainsi, à ce stade, le taux retenu est donc de 11% sur la base de 238 100 €, soit 26 180 € Hors Taxes (moins que notre estimation basée sur 12%, soit 28 572 € Hors Taxes).

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'offre du groupement Béatrice Baudoin (mandataire) – BEMP - Sigma Ingénierie pour une **mission complète de maîtrise d'œuvre décomposée en 3 tranches** :

- **Une tranche ferme** pour les éléments de mission : REL et APS (relevés architecturaux et Avant-Projet Sommaire)
- **Une tranche optionnelle 1** pour la suite de la mission de conception : APD, PRO-DCE et ACT (avant-projet détaillé, projet-dossier des consultations des entreprises, et assistance à la passation des contrats de travaux)
- **Une tranche optionnelle 2** pour la mission de suivi de la réalisation : VISA, DET et AOR (visa des études d'exécution réalisées par les entreprises, direction de l'exécution des contrats de travaux, et assistance aux opérations de réception)

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pourra être réalisé à la suite de l'APS (Avant-Projet Sommaire) voire de l'Avant-Projet Détaillé (APD) pour le réajuster conformément aux montants des travaux qui auront été déterminés.

Ce découpage de la mission de maîtrise d'œuvre permettra d'obtenir tous les éléments techniques et diagnostics nécessaires préalables à la décision du conseil communautaire de poursuite ou non de ces travaux de réhabilitation.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 43

Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **RETIENT comme maître d'œuvre** des travaux de réhabilitation des ateliers intercommunaux le groupement conjoint Béatrice BAUDOUIN – BEMP – SIGMA Ingénierie,
- ✓ **AUTORISE Madame la Présidente** à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement conjoint Béatrice BAUDOUIN – BEMP – SIGMA Ingénierie,
- ✓ **AUTORISE Madame la Présidente** à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune d'Aubusson pour le pont de la Rebeyrette

C BIALOUX présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud est compétente en matière d'entretien et de réfection de voiries intercommunales. Les voiries intercommunales ont été définies par délibération le 18 novembre 2014 avec un linéaire total de 192 km sur 25 Communes.

Au budget primitif 2023, une enveloppe de travaux a été dégagée en fonctionnement, mais surtout en investissement afin de commencer à prévoir des travaux.

Jusqu'alors les services techniques étaient en sous-effectif chronique et les recrutements dans la Fonction Publique Territoriale sont compliqués. Aussi, d'autres solutions de mise en œuvre ont été envisagées.

Pour rappel, le projet de travaux de voirie sur le pont de Rebeyrette à Aubusson ainsi que le plan de financement DETR ont été validés en Conseil communautaire le 26 janvier 2022. La délibération de choix du prestataire du 1^{er} juin 2022 a été retirée, à la demande du Maire d'Aubusson, lors du Conseil du 6 juillet 2022.

Objet de la demande

Afin de finaliser ce projet tout en conservant l'enveloppe de travaux et la DETR associée, la Commune d'Aubusson a été sollicitée en vue de mettre en place le marché de travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les travaux consistent en la réfection de la voirie du pont de la Rebeyrette : rabotage de la voie, couche d'accrochage, mise en œuvre d'enrobés chauds 0/10 aux liants modifiés dosés à 100 kg/m², ainsi que les toutes les sujétions nécessaires.

La Commune pourra utiliser son actuel marché à bons de commandes.

C'est pourquoi, il est apparu pragmatique de lui confier la maîtrise d'ouvrage desdits travaux estimés à 45 000 € TTC par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe.

Eléments d'appréciation

La Commune assure la mise en œuvre de l'opération en qualité de maître d'ouvrage délégué : elle a la responsabilité de recruter le prestataire et/ou fournisseur, procéder aux commandes, réceptionner les opérations, rémunérer le prestataire, faire l'avance de trésorerie, déposer les autorisations administratives complémentaires le cas échéant, procéder à toutes les vérifications sur les ouvrages et réseaux enterrés, assurer la sécurité du chantier, etc.

Conséquences financières

La Commune effectue les travaux et paie l'entreprise. Elle assume cette mission de maîtrise d'ouvrage déléguée à titre gracieux. La Communauté rembourse les travaux à la Commune et perçoit le FCTVA et la DETR.

Débat :

M MOINE : « J'ai une question un peu annexe sur la communication auprès de la population et de l'impact de ces travaux. »

C BIALOUX : « Il y a déjà eu un gros travail de fait. »

M MOINE : « Je termine ma question. On est dans un quartier où on a de l'habitat HLM et un quartier résidentiel plus des activités économiques. Le chantier va forcément impacter pendant quelques jours la vie de toutes ces personnes, quel est le plan de communication qui a été prévu pour les prévenir suffisamment à l'avance des inconvénients qu'ils vont rencontrer ? »

Valérie BERTIN : « Je souhaitais proposer un courrier commun au Maire d'Aubusson, signé par le Maire et par moi-même à destination des habitants et qui sera déposé dans les boîtes aux lettres. Pour les habitants c'est ce que j'ai proposé et puis après une communication par les réseaux. On va voir avec l'entreprise en fait. Ça serait le moment où l'impact serait relativement court. »

C BIALOUX : « Nathalie a déjà fait un gros travail sur les 4 gros commerces. Normalement Eurovia va fermer la route le jeudi après-midi. C'est là qu'il y a le moins de monde possible dans les magasins d'après eux. Cela va durer quelques heures. Mais ils sont obligés de fermer la route pour faire la couche d'enrobé. »

M MOINE : « Il faut vraiment prévenir les gens. »

Valérie BERTIN : « Notre directrice s'est rendue sur place. »

S DUCOURTIOUX : « J'ai quelques informations à vous donner aussi. Si j'ai bien compris, vous avez eu des échanges avec notre directeur des services techniques, il y a aussi l'étude qui a été faite de faire ces blocages-là plutôt la nuit ? »

N COULON : « Moi j'ai fait la demande parce que cela me paraissait pertinent. Il me semblait que c'était bien que j'ai la réponse avant que quelqu'un ne se pose la question : « Et si on décalait, est-ce que se serait pas plus facile ? » J'ai fait le tour, non pas pour imposer, mais surtout pour récupérer les désidératas et les complications que peuvent avoir les 4 commerces. Pour connaître leurs horaires de livraison... Plus on avance dans le calendrier, et plus on est proche des fêtes de fin d'année. Pour eux, c'est un gros challenge. Donc très clairement s'il fallait envisager des travaux de nuit, qui ne sont jamais très confortables. C'est pareil plus on avance dans la saison, plus les travaux de nuit sont compliqués ; les nuits sont froides et les enrobés n'aiment pas beaucoup ça. Il faut compter à la louche, une plus-value de 5000 euros sur ces prestations. Pour répondre en partie à la question. Il y a eu cette interrogation des commerces. Il faut aussi de l'affichage en amont sur la chaussée. Prévenir 4 jours avant les personnes, que les magasins affichent eux aussi cette information. Ce que je n'ai pas vu, c'est le cabinet médical. Là il y a vraiment quelque chose de fin à faire et s'assurer que cela ne sera pas une problématique. Et puis pour les lotissements et les immeubles, là il n'y a pas de secret, c'est vraiment chaque boîte aux lettres. En espérant avoir répondu. »

S DUCOURTIOUX : « Je crois que je peux rajouter ; on peut dire et déjà communiquer sur la date retenue pour les travaux ; c'est le lundi 27 novembre. »

M MOINE : « C'est dommage qu'on ait attendu aussi longtemps car nous la proposition a été faite il y a longtemps. »

Valérie BERTIN : « Pourquoi on a attendu ? »

M MOINE : « Bah je ne sais pas. »

Valérie BERTIN : « Eh bien moi non plus. »

M MOINE : « C'est tout de même un peu fort que vous ne sachiez pas pourquoi vous avez attendu. »

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité des votants

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **VALIDE le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune d'Aubusson pour les travaux d'aménagement de voirie du pont de la Rebeyrette, jointe en annexe,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à la signer.**

C BIALOUX : « Une Commission voirie est prévue début décembre. »

Questions diverses

Valérie BERTIN : « Nous avons terminé l'ordre du jour du Conseil. J'ai quelques informations à vous donner. Alain DETOLLE également. Moi je voulais vous faire part d'une rencontre territoriale avec l'Education Nationale. Vous avez dû recevoir un courrier. C'est le lundi 20 à 17H30 à la Cité de la Tapisserie. Je vais laisser Alain vous présenter une manifestation qui aura lieu au mois de novembre. Et le 7 décembre également on vous a distribué le flyer sur les tables, la Communauté de communes va accueillir cette année la manifestation Villes et Villages de la reprise artisanale. Et le défilé de mode à Aubusson qui se tiendra samedi ; venez soutenir les commerçants. »

A DETOLLE : « Deux évènements. Un demain à la quincaillerie qui va concerner, plus spécifiquement l'ensemble des organisations qui s'occupe de l'accompagnement et du financement de la vie associative. Qui en a bien besoin. Il y a beaucoup d'associations actuellement sur notre territoire qui souffrent et qui souffrent beaucoup et du coup ça fait souffrir beaucoup de citoyens et citoyennes du territoire qui sont privés, enfin pas tout à fait privés car heureusement il y a de la résilience, mais qui ont plus de mal à avoir un certain nombre d'activités. Et la deuxième manifestation est organisée par l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle Aquitaine. Ils nous ont fait confiance pour organiser pour le Département, leur présentation des différents services de cette ADI qui est un organisme de la Région Nouvelle Aquitaine et leurs différents systèmes de financements. Cela sera fait sous la forme d'une matinée qui sera organisée autour de l'idée de l'innovation sociale, enjeux coopérations et impacts économiques et territoriaux. Cela concerne les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les associations mais cela concerne aussi toutes les entreprises, grandes ou petites. Et c'est un sacré enjeu de pouvoir les faire venir à cette matinée car elles découvriront des outils financiers ou d'accompagnement que propose l'ADI. Cela vaut vraiment la peine de mobiliser les entrepreneurs que vous avez autour de vous pour les associer à cette manifestation. Qui, je le rappelle, est la seule que l'ADI fera sur l'ensemble du Département de la Creuse. Cela nous permettra aussi par la suite, si c'est réussi, d'avoir des rapports privilégiés avec l'ADI. Cela se passe évidemment à Aubusson, à la salle des conférences. »

C COLLET-DUFAYS : « Au même endroit, où à 18H30, il y aura la Commission numérique. »

Valérie BERTIN : « Un petit mot également, vous l'avez sans doute tous appris, le sous-préfet, monsieur Pellegrin va nous quitter. Je voulais le remercier pour l'accompagnement qu'il a fait envers notre collectivité et le territoire. Il a été un sous-préfet vraiment à l'écoute. Je tenais donc à le remercier publiquement ce soir pour son aide. »

B SIMONS : « Moi ce n'est pas une question, mais pour continuer sur les remerciements, je voulais remercier le Bureau et la direction pour le rétablissement d'horaires d'ouverture de la déchetterie des Alluchats, qui permet quand même, à mon avis, de répondre beaucoup mieux aux demandes de la population sur le Sud de la Communauté

de communes. »

Valérie BERTIN : « Vous connaissez les raisons et effectivement on a fait tout ce qui était de l'ordre du possible pour continuer à apporter du service sur cette partie du territoire. »

P LEGROS : « Je voulais savoir si on pouvait avoir des informations sur le projet de maison médicale Aubusson ? »

Valérie BERTIN : « Nous avons voté lors d'un Conseil communautaire du 13 avril le projet de centre de santé. Au mois de juin, la délibération a été notifiée à la Commune d'Aubusson. Le 2 ou le 5 juin, ainsi qu'à la Mutualité. Donc depuis on n'a pas vraiment avancé sur le dossier. Nous nous sommes rencontrés récemment avec Stéphane DUCOURTIOUX qui m'a fait part qu'un dossier de demande de DETR doit être déposé pour engager les travaux. La Communauté va poursuivre son engagement sur ce Centre de Santé sur Aubusson. Sachant, qu'on avait dit qu'on pouvait l'étendre au reste du territoire et que si Aubusson n'est pas prêt en 2024 pour accueillir un médecin du fait des travaux, il y a aussi d'autres Communes, comme Vallière par exemple, qui sont en attente d'un médecin. On avait dit que le Centre pouvait être déplacé, dans tous les cas avoir des antennes. Donc c'est en bonne voie, le projet n'est pas du tout remis en question. »

P COLLIN : « Je profite qu'on ait parlé beaucoup des entreprises et puis Michel a souligné quelque chose c'est que le temps de l'entreprise n'est pas le même que le temps de la collectivité. C'était dans cette même salle, j'avais posé la question ; il y a deux entreprises qui avaient demandé des terrains à la collectivité et il devait y avoir une étude qui était faite là-dessus. Notamment Intermarché et les entreprises Leproux. J'aimerais savoir où cela en est ? Est-ce que c'est oublié ? Est-ce qu'on les a encore en tête ? Est-ce que notre temps de collectivité peut être beaucoup trop lent pour eux ? Je ne sais pas. Mais il y a « aurait crainte » que leurs projets n'aboutissent pas. Donc où nous en sommes ? »

Valérie BERTIN : « Alors effectivement le temps de la collectivité et de l'administration en général, peut être long et est long pour des chefs d'entreprises. Je suis tout à fait d'accord avec Philippe. Concernant la zone d'activité et la demande d'Intermarché, les choses avancent puisqu'un bornage est prévu dans les 10 jours qui viennent, très exactement le 24 novembre je crois. Mais c'est à vérifier avec les services. Il y a aussi des contraintes d'urbanisme. Donc la Sous-Préfecture et la DDT ont également travaillé sur le dossier de concert avec les services et il conviendra, très certainement et on le votera en Conseil communautaire, d'étendre la zone d'ORT, donc la petite zone du Mont pour pouvoir faciliter l'implantation d'Intermarché sur le terrain envisagé. Les choses avancent, mais effectivement je sais que cela fait 3 ans que le dossier a été ajourné en Conseil communautaire à Aubusson. Cela fera 3 ans au mois de décembre. Mais vous savez aussi que la Communauté a été fragilisée, a fonctionné avec des postes qui étaient non pourvus. Donc je crois qu'aujourd'hui, on peut se réjouir parce que je pense qu'à partir de l'année prochaine on va pouvoir travailler dans un fonctionnement normal car nous devrions avoir les postes qui étaient vacants, pourvus. Je remercie les services, une fois encore, puisque certains agents, vous le savez, ont pallié à ces absences et ont fait des heures plus, plus, plus. »

M MOINE : « C'est une question qui concerne le Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux. Je crois qu'on a pu comprendre qu'il n'y avait aucune issue favorable avec l'APAJH. La question que je pose c'est : il y a donc un préjudice causé à la Communauté de communes. Est-ce que Valérie, tu as l'intention, vis-à-vis de l'APAJH, d'entamer une procédure judiciaire pour faire constater ce préjudice et en demander réparation ? »

Valérie BERTIN : « Aujourd'hui, très sincèrement, je n'ai pas envisagé cette possibilité. Nous allons travailler avec le Maire de la Commune et le Bureau et puis toutes les personnes qui viendront nous rejoindre, à donner une seconde vie à cet ensemble immobilier puisqu'on n'a pas du tout envie qu'il demeure ou reste une friche. On n'en est pas encore là. Après en terme de préjudice, c'est difficile à identifier, moi je ne vois pas de quel préjudice tu parles. »

M MOINE : « Des 4,5 millions mis sur la table par un acheteur qui n'a pas pu aller au bout de sa démarche à cause de l'attitude de l'APAJH. »

P COLLIN : « Cela a été formalisé dans nos délibérations puisqu'ils ont refusé de signer un bail qui permettait cette vente. Et c'est marrant, c'était dans cette salle que j'ai dit qu'il fallait être gentil avec l'APAJH et leur permettre d'acheter le bien mais que s'ils ne le faisaient pas, il y aurait un préjudice. Et forcément qu'on a le préjudice s'ils nous quittent en nous laissant le bâtiment, en ôtant la main d'œuvre qui est sur le territoire et qui est bien installée même. Cela va aussi causer des préjudices à leurs « travailleurs » qui sont installés à proximité de leur lieu de travail. Donc je pense que la collectivité aura un réel préjudice et on peut le prouver. On avait un acheteur. Il y avait un prix fixé. Ils ont refusé de signer un bail qui permettait cet achat. »

M MOINE : « Et nous avons un reste à charge de l'emprunt à rembourser. »

Valérie BERTIN : « Aujourd'hui ils nous paient toujours le loyer. Le bail, ils ne l'ont pas signé, mais on est toujours engagé. »

P COLLIN : « On est engagé en rien, il n'y a pas de bail. »

Valérie BERTIN : « Oui mais ils continuent à payer et le loyer est réévalué chaque année et ils payent. »

M MOINE : « Ils ne vont pas payer le loyer du remboursement des emprunts consentis notamment pour l'agrandissement. »

A DETOLLE : « Si je peux me permettre. Pour pouvoir être envisagé, ce genre de choses nécessitera une sacrée étude juridique. Parce qu'avant de s'engager là-dessus et d'engager une action en justice, il faut savoir où on met les pieds. J'entends bien les arguments qu'il peut y avoir de ce point de vue-là, mais il y en a dans tous les sens. Bon je sais que vous êtes de très très grands juristes les uns et les autres mais il me semble que cela ne va pas être simple à mener comme action. »

JL LEGER : « Moi je ne vois pas quel propriétaire peut obliger un locataire à signer pour 10 ans. Il n'y a rien qui ne puisse l'obliger à signer ce bail de 10 ans. »

M MOINE : « Ils nous font faire 1,8 million de travaux en agrandissement des 8 chambres supplémentaires et ils n'auraient pas d'obligation à rester alors même que leur départ signifie pour la Communauté de communes, un manque à gagner eu égard au fait que nous n'avons pas fini de rembourser l'emprunt. Donc aujourd'hui, manifestement, ils sont dans une position très confortable où, certes ils paient une indemnité d'occupation, mais pour le temps qu'il leur est nécessaire pour mener leur projet à Bourganeuf et une fois qu'ils n'auront plus besoin de nous, ils nous lâcheront. Notre intérêt, où est-il dans cette affaire ? Il n'y en a pas. Donc il y a un préjudice. Et s'il y a une étude juridique à faire, il me semble que le jeu en vaut la chandelle. »

MF HAYEZ : « Au lieu de s'avouer vaincu parce qu'on n'a pas les connaissances juridiques, autant prendre conseil auprès de celui qui a la connaissance, à savoir un avocat. »

M MOINE : « Ensuite j'ai une question pour madame LEGROS. Madame LEGROS vous avez appliqué et mis en œuvre l'article 40 du nouveau code de procédure pénale et saisi le procureur de la république des conditions d'adoption de la délibération portant sur ma demande de protection fonctionnelle. Dans cette même salle aussi. Pouvez-vous me dire pourquoi ? »

P LEGROS : « Parce que j'ai trouvé qu'il était inopportun que vous demandiez la protection fonctionnelle de la collectivité, même si elle vous est due en tant qu'élu par une collectivité, étant donné la situation dans laquelle vous aviez mis cette même collectivité. »

M MOINE : « Non, ce n'est pas l'argument que vous avez fait valoir dans l'article 40, madame LEGROS. »

P LEGROS : « Je ne sais pas, je n'ai pas le dossier sous les yeux. Alors rappelez-moi quel article ? »

M MOINE : « Vous avez contesté le fait que je sois présent au moment de cette délibération. »

P LEGROS : « Evidemment. C'est pareil pour une association qui demande une subvention, normalement quand on vote, le président, ou le membre de l'association doit quitter la salle. Vous n'avez pas quitté la salle, vous avez délibéré. Vous n'avez peut-être pas voté pour vous mais vous avez voté pour les gens qui vous avaient donné un pouvoir. Et vous avez délibéré avec le Conseil. »

M MOINE : « Madame LEGROS, le 30 novembre 2016 et le 29 novembre 2017, il y a eu 2 Conseils communautaires auxquels vous avez participé. Le 30 novembre, à l'ordre du jour il y avait la protection fonctionnelle du président de l'époque : Jean-Luc LEGER, des vice-présidents, de Robert CUISSET et de moi-même. Le rapporteur était monsieur LEGER. Il y a eu un vote à main levée, monsieur LEGER n'est pas sorti de la salle. Le 29 novembre 2017, il y a eu aussi à l'ordre du jour la protection fonctionnelle de monsieur LEGER et de madame MENAGER, monsieur LEGER est resté présent lors des débats, il n'est pas sorti, il n'a pas pris part au vote, lequel vote était un vote à main levée. Contrairement à la séance que vous avez évoquée, où le vote était un vote à bulletin secret. Vous étiez présente. Pourquoi n'avez-vous pas mis en route l'article 40 ? Il y a deux poids, deux mesures. »

P LEGROS : « On peut toujours le mettre en route maintenant. »

M MOINE : « Et bien alors faite le, madame. »

JL LEGER : « Je ne vois pas en quoi, moi, j'aurais floué la Communauté de communes. »

M MOINE : « Cela n'a rien à voir. On parle de forme. »

P LEGROS : « Il y a peut-être la partie juridique, il y a la partie morale également. »

M MOINE : « Non, le procureur ce n'est pas la morale qu'il regarde, c'est la partie juridique. J'ai bien noté que vous venez de dire que vous allez faire un article 40 concernant ces deux délibérations. »

P LEGROS : « Non, je vous ai dit qu'on peut toujours le faire. Je n'ai pas dit que j'allais le faire. »

M MOINE : « Et bien faites-le. »

P LEGROS : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous. »

M MOINE : « Faites-le et soyez cohérente avec vous-même. »

P LEGROS : « Je suis désolée, je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous. La première délibération du reste a été refusée par la Préfecture concernant les protections fonctionnelles parce qu'elles n'avaient pas lieu d'être. »

M MOINE : « Et la deuxième ? »

P LEGROS : « La deuxième a été votée. »

M MOINE : « Très bien. Monsieur LEGER était dans la salle Il ne l'a pas quittée. Il n'a pas pris part au vote, comme je n'ai pas pris part au vote. Donc soyez cohérente avec vous-même. »

P LEGROS : « Bien sûr, mais pourquoi vous ne le faites pas ?

M MOINE : « Mais c'est vous. »

P LEGROS : « Mais moi je l'ai fait pour vous. Je suis libre de faire ce que je veux. »

M MOINE : « Il y a deux poids, deux mesures. Maintenant que vous avez connaissance de ce délit, madame, et vous devez être cohérente avec vous-même. »

P LEGROS : « Mais vous aussi, vous en avez connaissance. »

Valérie BERTIN : « Je vous propose de clore la séance, s'il n'y a pas d'autre question. Cela fait 4 heures que nous sommes ici. Merci à vous. On se retrouve le 14 décembre pour le prochain Conseil communautaire avec avant un Commission numérique, peut-être une Commission économie, une Commission voirie... »

